BULLETIN COMMERCIAL.

REVUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 15 décembre.

[illegible] beaucoup d'animation sur le marché, [illegible] nous arrivent pas, à cause de l'état [illegible] de l'Ouest.—La demande de coton a [illegible] les nouvelles d'Europe reçues mercredi [illegible] nul aux opérations. Ces nouvelles [illegible] par le Pacific, elles annoncent qu'il [illegible] baisse de ⅛ à ¼ sur le marché aux Liverpool, et que les ventes s'étaient élevées [illegible] au 30 du mois dernier, jour du départ [illegible] Orleans était coté à 5d. et le [illegible] Le fleuve est au même [illegible]

[illegible] du 3 du courant, 43,911 balles [illegible] même intervalle, pour Liverpool [illegible] Gênes, 106.—Barcelone [illegible] Vera-Cruz 851—New-York, [illegible]

ETAT DU COTON.

[illegible] septembre 1854		26,873
[illegible]	393,065	416,916
		463,791
[illegible]	32,846	
[illegible]	254,793	287,368
[illegible] expédié		176,110

[illegible] que le marché au coton [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPI.

[illegible] Middling fair,	10 @ 9¾	10¼
[illegible] Fair,	10 @ 10¾	
[illegible] fully fair,	— @ —	
[illegible] Good fair	— @ —	

[illegible] 45 boucauts [illegible] pour Liverpool [illegible] New-York [illegible]

ETAT DU TABAC.

[illegible] septembre 1854		24,031
[illegible]	43	
[illegible]	2,083	2,648
		26,679
[illegible]	524	
[illegible]	16,355	16,879
		9,800

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

[illegible]

Arrivés Hier.

[illegible]

Départs des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs des Etats-Unis.

Départs d'Europe

[illegible]

AVIS.

[illegible] DE LA LOUISIANE. [illegible] Claude J. B. [illegible]

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX
SOULIERS,
[illegible] Nos 9 et 10, rue Jefferson

AUX PLANTEURS ET TONNELIERS.
Barils pour mélasse.
BARILS POUR MÉLASSE [illegible]
[illegible]
CAMPBELL & KICKAREY,
58 rue Gravier
[illegible] 18 avril—1an

Amusements.

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI, 16 DECEMBRE 1854.

OTHELLO,

Grand opéra en 4 actes, Rossini,

DIMANCHE, 16 décembre 1854,

La 1re représentation de :

L'HONNEUR ET L'ARGENT,

Drame en 5 actes,

FRISETTE,

Vaudeville en un acte.

☞ On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE D'ORLEANS.

☞ Lundi prochain, représentation extraordinaire au bénéfice de M. HOLAND, artiste américain.

Le spectacle sera composé de :

L'intermède musical; } Par les artistes du Un opéra comique. } Théatre d'Orléans.

Deux vaudevilles, en anglais, joués par M. Holand et plusieurs artistes américains. 14déc

THEATRE D'ORLEANS.

Bals masqués de société.

☞ Messieurs les souscripteurs aux *Bals masqués de société du Théatre d'Orleans*, sont invités à se réunir mercredi prochain, 20 courant, à 6 heures du soir, afin de choisir des commissaires et adopter des règlements pour la gouverne des bals.

Les messieurs qui désirent souscrire à ces bals sont priés de s'adresser à M. H. Rollier, au bureau du théatre, qui sera ouvert tous les jours de 10 heures A. M. à 3 P. M. 14 déc—6f

MUSEE AMERICAIN DE VANUCHI,

Rue St.-Charles, No 53.

☞ OUVERT à toute heure et magnifiquement éclairé la nuit. Les MEILLEURES STATUES DE CIRE qui aient jamais été exposées aux Etats-Unis ou en Europe.

LES PUISSANCES BELLIGERANTES DE L'EUROPE, comprenant tous les souverains du continent en *uniforme complet*.

WASHINGTON passant sur le pont de Trenton. *Naissance de notre Seigneur*—Ce magnifique groupe mérite une visite de chaque famille de la Nouvelle-Orléans—Il vient d'être ajouté à la galerie.

LA SCENE comprenant le Christ et ses douze disciples. L'artiste a fait preuve, dans ce tableau, d'une habileté étonnante.

LE LIT DE MORT de l'honorable Daniel Webster, de l'hon. Henry Clay, et de l'hon. John Calhoun, ainsi qu'un grand nombre d'autres statues.

☞ Entrée : 50 cents—Les enfants paieront moitié prix. 13déc—1m

SALLE DES ODD-FELLOWS.

Bal masqué de société,

Donné par les jeunes gens.

LE SECOND BAL DE LA SERIE AURA LIEU *JEUDI, 21 DECEMBRE* 1854.

COMMISSAIRES :

P. E. Mortimer,	H. L. Zebal,
L. R. Larose,	T. H. Hutton,
E. L. Aubert,	E. F. Karcshide,
W. C. Wilson,	W. O. Timmons,
F. F. Trinchard,	Chas. Faurie,
H. M. Isaackson,	J. F. Planchard,
W. I. Hodgson,	Thos. Taquino.

☞ Les messieurs qui désirent avoir des invitations pour les dames, sont priés d'envoyer leur nom et leur résidence au contrôle de la salle. Les commissaires se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au contrôle.

☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les directeurs.

☞ Les billets de souscripteurs sont limités et ne peuvent être achetés que des commissaires et du secrétaire au contrôle.

☞ Les personnes masquées devront se démasquer avant d'entrer dans la salle.

☞ La dernière réunion des commissaires aura lieu mercredi, 20 décembre, et après cette époque il ne sera plus émis de billets d'invitation.

☞ Les messieurs ne pourront positivement pas acheter des billets le soir du bal. 30nov

OPERA SUD, DE PEEL,

SALLE DE L'ARMORY.

LES VERITABLES CAMPBELL MINSTRELS de West & Peel, joueront tous les soirs, pendant la saison (excepté les dimanches), à la Salle de l'Armory ou la TROUPE MODELE chantera des romances comiques nègres.

Les portes s'ouvrent à 6 1/2 heures. Le Concert commencera à 7 1/2 heures.

Billets : 50 cts.

On peut retenir des places au Bureau de 11 heures à 3 heures.

☞ Pour les détails, voir les petites affiches.

☞ Prix : 50 cents—Secondes et galeries, 25 cts.

Dr F. A. JONES, Agent.

MATT PEEL Directeur.

Grande ascension de ballon,

SUR LA PLACE D'ARMES

(ci-devant Congo),

Dimanche après-midi, 17 décembre, à 4 heures.

MONSIEUR BOUDRIAS a l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nlle-Orléans qu'ayant son immense ballon et les installations dans un parfait état, il leur donnera l'occasion d'assister à un grand spectacle aérostatique et ce qui sera accompagné d'un vol de cette ville.

☞ Les portes seront ouvertes à 2 heures, et le ballon commencera à s'enfler à 3 heures.

Une musique guerrière exécutera des morceaux, et la police sera bien maintenue.

☞ Billets d'entrée : 50 et 25 c. à vendre à la porte. 6déc—4f

Société Portugaise
DE BIENFAISANCE.

UN grand bal de fantaisie et paré aura lieu à la Salle de Bal d'Orléans, dans la rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, SAMEDI SOIR, 23 décembre 1854, au bénéfice de la Société Portugaise de Bienfaisance.

Commissaires :

M. Cole, J. E. Lewis,	M. Ant. Vieira, Président
Hon. P. Soulé,	J. A. Barelli, Consul Port.
Hon. G. Eustis,	Frao Roque, 1er V. Presid.
Hon. Joseph Genois,	Jose Nunes, 2me V. P.
Hon. A. D. Crossman,	Alex. Pereira, Trésorier.
M. J. F. Chatry,	F. R. Borges, Ex. Presid.
M. Manuel Blasco,	Ant. Pereira, Ex. V. P.
M. Thomas C. Poole,	M. J. Liado,
M. Giovanni Sbisa,	M. Jose A. Moreira.
M. Vincenzo Canonge,	M. Lorenzo Polverini.

Comité d'Invitations :

Capt. Léon Queyrouze,	M. Joao Davis,
Lieut. Emile Beauregard,	M. Jose R. Macedo,
M. Charles Simon,	M. Henry H. Mason.
Capt. Henry Biasse,	M. Francisco Gomez.

Commissaires de la salle :

M. Edmond Chuzes.	M. Manuel J. de Freitas,
M. Serafin Fogo,	M. Mariano Cuani,
M. Artur H. A. Brandt,	M. Wm. D. Duffy,
M. M. Aor,	M. Simon Boulioux.

☞ Prix des billets : $1 chacun. On peut en acheter des Commissaires et à la porte, le soir du bal.

☞ Les messieurs qui désirent se procurer des billets d'invitations pour les dames, sont priés de s'adresser à un des membres du Comité d'Invitation ou chez le Président, No. 20, rue Amour, de 1 à 4 heures de l'après midi.

☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ Le bal commencera à huit heures.

☞ Les membres de la Société, qui désirent assister au bal, sont priés de se munir de billets et de se réunir chez M. Alex. Pereira, au coin des rues Canal et Baronne, le 23 décembre à 6 heures du soir, afin de former un cortége et de se rendre ensemble au bal.

Par ordre du Comité d'Arrangements,

FRANCISCO LUIZ, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1854. 27 nov—au23

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

Au coin de la rue Bienville et passage de la Bourse.

LA balance des versements sera due et payable au Bureau de cette Compagnie, comme suit :

9me versement de 10 pour cent			—4 septembre 1854.
10me	"	10	" —1er janvier 1855.
11me	"	5	" —2 avril 1855.

Conformément à une résolution de la Direction, il sera fait un escompte de huit pour cent sur les versements qui seront payés avant l'époque fixée, les versements ci-dessus ou l'un desdits versements.

Par ordre de la Direction,

29 juil BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

SAUCES, cornichons, &c. anglais—En débarquement des navires John H. Jarvis et Pyramid, venant de Londres :

100 douz. sauce de Worcester,
50 do sauces assorties,
100 do cornichons anglais,
500 boîtes en ferblanc, biscuits crackne ;

A vendre par O. VALETON & Co.
1 dec No 25, rue Tchoupitoulas

ALE d'Ecosse—200 pipes ale forte, de Harry, en débarquement du navire Calcutta, venant de Glasgow, à vendre par O. VALETON & Co
1 dec No 25, rue Tchoupitoulas

PORTER de Londres—100 pipes Porter de Londres de R B Byass, en débarquement du navire Pyramid et à vendre par O VALETON & Co
1 dec No 25, rue Tchoupitoulas

FRUITS au jus—100 caisses fruits au jus, marque Teysonneau 200 caisses fraises de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co
1 dec No 25, Tchoupitoulas

RELIEURS,

J. M. BURK & B. J. WAGENER ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société et établi sur **Magasin de Reliure au No 51**, Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Ils sont prêts à exécuter toutes sortes de reliures et feront tous leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien leur accorder leur patronage.

Le prix du travail qui leur sera confié ne sera demandé qu'autant que l'ouvrage satisfasse leurs clients.

Ayant tous deux acquis une grande expérience dans ce genre d'ouvrage, ils espèrent que l'appui du public ne leur fera pas défaut. 17nov—1m6is

ALLUMETTES—470 grosses allumettes de Clark et de Loomis, en débarquement du navire Tarquin, à vendre par H M BARLOW & CO
30nov No 18, rue du Canal

CHIENS PERDUS.

DEUX chiens courant, dont l'un répond au nom de Brayo ou Rouflaou, avec les taches noires, manquant depuis vingt et quelques jours de chez le propriétaire, rue Dauphine.

L'autre s'était au nom de Bloom; il est bleu et noir, et tout perdus le 1er courant, sur le chemin de Gentilly, entre 6 et 7 heures du soir.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui les amènera chez les soussignés.

U. LAROUSSINI & Co.,
Maison-Rouge, sur la Levée.

Toute information que les camarades pourraient donner concernant ces deux chiens, serait reçue avec reconnaissance, par U. L. & Co. 8déc—6

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE,

De la nouvelle récolte de 1854.

Reçues par le navire St Charles, de New-York.

FLEURS :

Œillet flamand, œillet de la Chine, réséda, scabieuse, giroflée, scholsia, coréopsis, zenia, immortelle, adonis, xéranthemum, capucine, pois à fleurs, pétunia, safran, pied d'alouette, balsamine, amaranthe, bluet, rose trémière, souci renoncule, belle de jour, belle de nuit, molène, sensitive, mimosa, pavot, coquelicot.

GRAINES POTAGERES :

Choux, navets, betteraves, salsifis, panais, scarolle radis, épinards, persil, laitue blanche ou carée, mou tarde, betteraves champêtres, choux navet rutabaga, cerfeuil, céleri, pois.

A vendre à des prix modérés, chez

J. MENARD, rue Vieille Levée, 181
20oct entre Hopital et Quartier

Aux Marchands et Planteurs.

Les soussignés ont en magasin et reçoivent constamment de Wheeling, un assortiment de roues avec brancards et essieux en fer qu'ils offrent aux prix de manufacture, et garantissent d'aussi bonne qualité, sinon supérieure aux roues vendues dans ce marché.

Ils prennent aussi des ordres pour tout genre de charronnage et les débarquent sur les habitations le long du fleuve, sans augmentation de prix.

Ils reçoivent du Nord, et d'Europe, un grand assortiment de quincaillerie, qui, avec ce qu'ils avaient en magasin précédemment, complète leur assortiment, qu'ils offrent aux conditions les plus avantageuses

DEBLANC & FAUCHEUX,
No 36, Vieille-Levée, entre Bienville et Conti.
24aout—6m

EAUX DE VIE.

SOSTHENE THOMAS, Importateurs,

9, Rue Gravier.

SEUL AGENT, dans le Sud, pour la vente des marques suivantes d'Eaux-de-Vie et pâles et foncées : Cognac Planat & Co, L. Durand, Eaux-de-Vie de Bordeaux :

T. Moreau & Sa, Rochelle, arômes très fin. Tous rues en main des entrepôts de la Douane.

NOUVELLEMENT reçu par les navires Harrisburg et Corsica de Boston.

400 caisses savon de Winchester.

A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
7déc—1s 13 & 15, rue St Louis.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

ACTE pour incorporer la Compagnie de Noir Animal de la Nouvelle-Orléans, avec un capital de cinquante mille piastres.

Qu'il soit connu que ce trentième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, pardevant moi, William Laurens Poole, notaire public dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, ont comparu personnellement les personnes ci-après nommées, savoir: John W. Hoffmann, G. A. D. Kemper, Paul Cook, Richard G. Latting, Paris F. Latting, Jemison Eager et John A. Haggerty, tous de cette ville ;

Lesquels ont déclaré qu'en vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le treizième jour de mars mil huit cent quarante-huit, ils ont décidé et décident par les présentes qu'une compagnie ou société, limitée composée des dits comparants et de telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sous le nom de

COMPAGNIE DE NOIR ANIMAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

en vertu des articles suivants de leur charte, savoir :

Article 1er—Les opérations de cette Compagnie consisteront à réunir les animaux morts, à acheter des os, à les convertir en graisse, noir animal et autres substances; à bouillir de l'huile de lin, raffiner le suif, etc. etc.

Article 2—Que le capital de ladite Compagnie s'élèvera et est par les présentes fixé à la somme de cinquante mille piastres, divisée en actions de cinq cents piastres chacune, avec le privilège de commencer les opérations de ladite Compagnie dès que la somme de douze mille piastres comptant, en argent, terres, édifices et machines sera payée ou que les membres de la dite compagnie y contribueront. Toutes les questions relatives au montant du capital à employer seront décidées par un vote représentant les deux tiers des actions.

Article 3—La Compagnie ou Société limitée constituée par les présentes, existera et continuera, en vertu de cette charte, durant le terme de vingt-cinq ans, à partir de la date de cet acte, mais les affaires de la Compagnie peuvent être closes plus tôt, à une époque quelconque où une liquidation serait désirée, par un vote d'un nombre d'actionnaires qui représenteront clairement les deux tiers de tout le capital placé dans ladite compagnie.

Article 4—Ladite Compagnie poursuivra et sera poursuivie sous son nom et en sa capacité de compagnie incorporée; elle plaidera et on plaidera contre elle sous ce nom et en sa capacité de compagnie incorporée. Le président sera celui des officiers de la Compagnie auquel les procès devront être intentés.

Article 5—Les affaires de la dite Compagnie seront entre les mains de trois Directeurs choisis parmi les actionnaires; deux des directeurs formeront un *quorum*. La dite Direction élira tous les ans un de ses membres qui présidera à ses délibérations et qui, tant que durera son terme, sera le président de la dite Compagnie. La dite Direction se composera, pour le moment, de Paul Cook, R. G. Latting et G. A. D. Kemper, qui seront directeurs jusqu'au premier lundi de janvier 1856 ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par ceux qui seront choisis à l'élection annuelle qui aura lieu à cette époque. La dite élection se tiendra tous les ans après cette époque, au bureau du Président, dans la ville de la Nlle Orléans et il en sera donné avis à chaque actionnaire quinze jours au moins avant le jour fixé pour l'élection. Dans le cas où il n'y aurait pas d'élection le jour ci-dessus indiqué, le Président ordonnera une nouvelle élection qui aura lieu dans les dix jours qui suivront ce dit jour et il remettra à chaque actionnaire un avis écrit à ce sujet.

Article 6—La dite Direction élira, à sa première réunion, son président, son secrétaire, son trésorier et aura le droit d'employer tous les commis et autres personnes nécessaires à la Compagnie. Elle veillera à ce que les transactions et comptes soient enregistrés dans des livres convenables; à ce qu'un tableau explicite et complet des affaires de la Compagnie soit dressé et soumis tous les mois aux actionnaires. Elle adoptera tels règlements qu'elle jugerait nécessaires aux affaires de la dite Compagnie, pourvu que ces règlements s'accordent avec cet acte et ne soient pas contraires aux lois relatives aux corporations de ce genre. La dite Direction aura le droit d'établir tout ce qui sera nécessaire à faire marcher la dite Compagnie et elle remplira les vacances qui surviendront dans la Direction.

Article 7—Aucun des actionnaires actuels, ni leurs associés ou successeurs, ne seront responsables d'un montant plus élevé que celui de leurs actions, individuellement, dans les pertes que pourrait subir ladite Compagnie créée en vertu de cet acte.

Article 8—Les bénéfices nets de ladite Compagnie seront payés tous les six mois aux actionnaires, en proportion du nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Article 9—A l'expiration du terme indiqué dans cet acte, ou plus tôt si les détenteurs des deux tiers des actions le décident, la dite Direction procédera à la liquidation des affaires de ladite Compagnie, de la manière que l'indiqueront les actionnaires.

Article 10—Ni cet acte d'incorporation, ni les règlements adoptés conformément à cet acte, ne seront changés ou amendés sans le consentement des deux tiers des actionnaires.

Article 11. Lesdits comparants, actionnaires, et maintenant formant ladite Compagnie, ont droit au nombre d'actions placées en face de leurs noms, et tendu qu'ils ont versé le montant de ces actions, de la manière suivante, savoir :

(1) John W. Hoffmann donne un certain îlet situé au faubourg Livaudais, dans le quatrième district de cette ville. Le dit îlet est désigné par le numéro 167 sur le plan primitif du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 5 mars 1852 et déposé à l'étude de Félix Grima, alors notaire public à la Nouvelle-Orléans. Le dit îlet est également désigné par le numéro 276, sur le nouveau plan du quatrième district, autrefois la ville de Lafayette. Le dit îlet est compris entre les rues Washington, Sixième St George et St-André et a 300 pieds de face à la rue Washington, la même façade à la rue Sixième, 448 pieds de face à la rue St-André et la même façade à la rue St-George. Ensemble, toutes les améliorations, machines et installations qui s'y trouvent, comprenant de belles cornues pour noir animal, cheminée en fer, &c. &c. Le tout a été acheté de D. C. Lowber et d'autres pardevant C. Cuvellier, notaire public à la Nouvelle-Orléans, le 23 octobre dernier. La Compagnie se sert maintenant du dit îlet qui est évalué à 12 actions, $6,000 00

(2) G. A. D. Kemper, comptant	3	do		1,500 00
(3) Paul Cook & Co,	do	2	do	1,000 00
(4) R. G. Latting,	do	2	do	1,000 00
(5) P. F. Latting,	do	2	do	1,000 00
(6) J. Eager,	do	2	do	1,000 00
(7) J. A. Haggerty,	do	1	do	500 00
Total	24			$12,000 00

Enfin les actionnaires ci-dessus nommés, afin de ratifier les conventions et arrangements ordonnés par les articles ci-dessus publiés, dans le but stipulé dans lesdits articles, y ont apposé leurs signatures.

Fait et passé ainsi à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et la date ci-dessus mentionnés, en présence de Daniel C. Lowber et Martin A. Tarleton, témoins compétents, résidant à la Nouvelle-Orléans et qui apposent ici leurs signatures, avec lesdits comparants et moi, ledit notaire.

D. C. Lowber (signatures primitives).
Martin A Tarleton,

J W Hoffman,
Paul Cook & Co
R G Latting,
G A D Kemper,
P F Latting,
J Eager,
J A Haggerty.

William A Poole, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation qui se trouve dans mon registre courant. En témoignage de quoi, j'accorde ces présentes sous ma signature et mon sceau d'étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de décembre 1854.

[L. S.] WILLIAM L. POOLE, Notaire public

8dec—30

LIQUEUR ET PILULES CURATIVES DE LA GOUTTE ET DES RHUMATISMES DU Dr LAVILLE

CETTE médication n'a pas seulement pour but d'enrayer les accès, mais encore d'en prévenir le retour. Elle assouplit les articulations, et fait disparaître les nodosités, jusqu'ici presque toujours ineffaçables. La disparition progressive des stigmates de la goutte est vraiment la pierre de touche pour apprécier un remède anti-goutteux.

Ce résultat si caractéristique, toujours obtenu *sans médicaments perturbateurs*, démontre assez qu'il n'est pas seulement question de l'avortement éphémère des attaques, décoré, par certains auteurs, du nom pompeux de cure de la goutte, mais qu'il s'agit bien, au contraire, d'une guérison sérieuse, durable, complètement exempte de dangers.

Pour comprendre parfaitement cette méthode si rationnelle et si constante dans ses résultats, voir la brochure de 106 pages qui accompagne toujours la liqueur ou les pilules.

A la Nouvelle-Orléans chez C. LABOURDETTE, pharmacien, encoignure St Philippe et Ramparts, qui fera les remises d'usage aux pharmaciens.

9 oct.—2m.

Aux confiseurs et fancy groceries.

3 JARRES fruits cristallisés en boîtes,
2 jarres nougat blanc et à la pistache,
25 jarres amandes douces sans coque, pour dragées,
100 paniers champagne diverses marques, supérieur,
10 meules Fromage bleu de la Montagne,
200 caisses salaisons assorties, nouveau modèle,
60 do olives farcies et anchois à l'huile,
200 do eau de fleurs d'oranger, grands et pet mod.,
100 do vin muscat de Frontignan.
En magasin et à vendre par ANT. GIRAUD,
15déc 44, Vieille Levée

Aux Pharmaciens.

40 ESTAGNONS eau de fleurs d'oranger, super,
10 do do do extra,
10 estagnons eau de rose distillée, supérieure,
200 caisses eau de fleurs d'oranger, grands et pet. mod.,
500 paniers huile d'olive,—2500 liv. gomme arabique,
50 caisses savon marbré de Marseille,
15 balles bouchons pointus réguliers.
A vendre par ANT. GIRAUD,
15 dec 44, Vieille Levée

Aux Distillateurs.

6000 BOUTEILLES blanches et vertes à liqueur,
1000 carafes verre blanc do do
1000 demi-carafes do do
3000 livres anis vert,
1500 do grande absynthe suisse,—300 do petite do.
40 estagnons eau de rose supérieure,
40 do eau de fleurs d'oranger,—3 do. de Marasque.
A vendre par ANT. GIRAUD,
15 dec 44, Vieille Levée

EN débarquement du navire Carrituck, de Bordeaux —20 barriques vin rouge et Ote de Fleirac; 15 quarts cognac marque de J. Luc; 15 huitièmes do do; 100 caisses cerises à l'eau de vie de Chauvet Fils; 60 do prunes do do; 100 do cerises de N. Malineau & Co; 100 do fruits assortis do do; 20 do fruits au jus do do; 20 do gelée de fruits do; 20 do olives farcies do; 20 do anchois à l'huile do do; 10 do petits pois en demi boîtes do; 10 do sardines à l'huile do do do. A vendre par
14déc NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale

VIN en caisses—100 caisses vin rouge Margaux et St-Julien, en débarquement du navire Isabella Jones, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE,
14déc No 147, rue Royale

ABSINTHE & KIRSCH—100 caisses absinthe suisse, marque E. Pernod; 50 do kirshwasser do do; 50 do absinthe de Bauvajet, Branston & Co; 25 de kirshwasser do do. A vendre par NUMA LACOSTE,
14déc No 147, rue Royale

EAU de fleurs d'oranger—75 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle, qualité supérieure; 75 do do do petits do do. A vendre par NUMA LACOSTE,
14déc No 147, rue Royale

PRUNES sèches—50 quinces prunes sèches en pobas, grandeur diverses, à vendre par
14déc NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale

VERMOUTH DE NOILLY—100 caisses véritable Vermouth de Noilly, à vendre par
14déc NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale

DIVERS :
300 caisses chandelles de l'Etoile;
100 demi caisses chandelles de l'Etoile;
200 barils huile de graisse, pour l'hiver;
200 barillets graisse de choix;
50 barils huile de lin;
50 barils whiskey rectifié;
100 caisses d'amandes. A vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
14déc No 33, rue Tchoupitoulas

Dentistes.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr L. DUPERRON, Dentiste,

A transporté son cabinet au No 60, RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de

Huit heures du matin à quatre heures du soir.

5déc—1m

CHARLES E. KELLS, dentiste, No 151, rue du Canal, *entre celles Carondelet et Baronne* —Pose les DENTS ARTIFICIELLES aussi bien qu'on puisse le désirer.

Le Dr KELLS est autorisé à référer le public aux personnes qui portent un ratelier complet ou quelques dents, lesquels ne sauraient être surpassés sous le rapport de la beauté, de l'utilité et de la facilité avec laquelle on s'en sert. Il s'engage à satisfaire entièrement tout le monde.

Le docteur Kells ne s'absentera pas de la ville pendant l'été. 24 juin—1an

Dr G. S. ROUSSEL,

Chirurgien-dentiste,

a transporté son domicile au No 150 rue Royale. 25 nov—6m

Le Dr P. BLANCHARD, Chirurgien Dentiste a transporté son domicile du No 104 rue Royale au No. 166 même rue, maison attenante.

14 nov—3 m

CIGARES—Reçu par Adams Gray et Montague—250,000 cigares de la Havane, pleinement garantis des meilleures marques, telles que :

Comercio	Reyna Victoria
Magnolia	El Sol
Golden Gate	Dacoda
New-World	Dos Amigos
Filarido	Amalia
Flor Dorado	Rabeneur, &c, &c, &c.

Et constamment en magasin les meilleures marques de la Havane, et à vendre par ANTO. COSTA,
4déc 16 rue de la Douane

VENTES A L'ENCAN.

47 actions de la Banque des Citoyens.

Succession de M. W. Hoffman.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J A BEARD, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la ville de la Nouvelle Orléans, portant la date du 11 décembre 1854 :

50 actions réduites à 47 actions de la Banque des Citoyens, sur lesquelles il y a un emprunt de $1,600, payable et remboursable conformément à la Charte de la dite Banque.

Et un bon de contribution de $150, payable en mai 1855, 1856 et 1857.

Conditions de la vente—Comptant.

16 déc—16, 21, 23, 30déc

Vente d'une propriété à Alger, par ordre de Cour, sans l'affaire de mineur Archibald Powers.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, 20 janvier 1855, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 13 décembre 1854, la propriété ci-après décrite, appartenant au mineur Archibald Powers.

Une certaine portion de terre, avec une maison en bois et les dépendances qui s'y trouvent, située dans la ville d'Alger, dans cette paroisse, formant l'encoignure des rues Jefferson et Marché, ayant, mesure anglaise, 41 pieds de face à la rue Jefferson, étant une partie du terrain désigné par le No 8 (la dite portion de terre ayant une profondeur et largeur de 96 pieds à la rue St. Marc) de l'îlet compris entre les rues Alix, Eglise, Jefferson et Marché et le nouveau Chemin, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. L. McCay, notaire, le 31 décembre 1839.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés par l'acheteur, portant hypothèque sur la propriété vendue et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de l'échéance, jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant J. G. Poindexter, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16déc—16&23—13&20jv

Succession de B. Duffy—Terrains vagues dans le Premier et Deuxième District.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, *Encanteur.*

SAMEDI, 20 janvier 1855 à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'hon. M. M. Reynolds, juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans (agissant pendant l'absence de l'hon. J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans), portant la date du 26 octobre 1854, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de B. Duffy, décédé, savoir :

1—Un terrain, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre le débarcadère Florida et les rues Cypress, Derbigny et Roman. Le dit terrain est désigné par le No 13 et a 25 pieds de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces 2 lignes.

2—Un terrain, dans le Deuxième District, désigné par le No 12, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Toulouse, Salomon et David. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue David, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions : Un tiers comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés.

Les actes de vente pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16déc—16&23—13&20jv.

Succession de Marianne Felleth.

PAR M. BARNETT Jnr & FRERE.

IL sera vendu mercredi 27 du courant, à midi, à leur magasin d'encan, au coin des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 15 décembre 1854 :

1 charrette, 1 lot de bouteilles, caisses, mesures et 1 chaise.

Conditions, comptant. 16 déc—3 en 10j

Succession de Marianne Felleth.

PAR M. BARNETT Jnr & FRERE.

IL sera vendu samedi 20 janvier 1855, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 15 décembre 1854, la propriété suivante, appartenant à ladite succession :

Un terrain, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District, situé par le No 5, de l'îlet No 16, d'après un plan déposé à l'ancienne étude de Théo. Guyol, notaire public, sous le No 142, ladite étude étant celle de Lloyd notaire public. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Dumaine, entre les rues Johnson et Galvez, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 dec—16,29, 10,30

MARCHANDISES.

Marchandises Nouvelles.

DUREL & KUNTZ,

No 80, rue Royale.

VIENNENT de recevoir un nouvel approvisionnement de **marchandises sèches de fantaisie et du pays** qu'ils vendront à leur clientèle à des prix extrêmement réduits. L'assortiment comprend en partie :

300 yardes mousselines laine simples, tout laine, à 37 1/2 cents,
Mérinos français, tout laine, à 50 cents,
Mérinos anglais, à 40 cents,
Soieries à carreaux, à 50 cents,
Cotons français, à 20 cents.
Jaconat blanc 6/4, à 12 1/2 cents.
Cachemires simples, noirs, de fantaisie et carreaux,
Satinets simples, noirs et couleur,
Serviettes simples et à franges,
Damas, flanelles et bonneterie, broderie, &c.
DURELL & KUNTZ,
13déc—6 80, rue Royale, entre Bienville et Conti

Poupées—Poupées.

H. CLOSTERMANN & Co,

44, Rue de Chartres,

OFFRENT à vendre un joli choix de poupées habillées, de diverses grandeurs,
Poupées d'Allemagne de toutes les numéros,
Nécessaires garnis, &c, &c,
Reçu par le navire Germanicus, de Liverpool,
Un magnifique assortiment de couteaux de table, ciseaux et rasoirs de W. & S. Butcher.
Toujours en magasin :
Un assortiment de peignes de toutes sortes,
Gants soie fantaisie pour dames et enfants.
Gants peau pour hommes.
Bonneterie assortie.
Ainsi qu'une grande variété d'articles. 13déc

SOIERIES, BRODERIES ET NOUVEAUTES

LE soussigné appelle l'attention des dames de la ville et de la campagne, sur le choix magnifique de soieries, broderies et nouveautés, qu'il vient de recevoir par le navire Mulhouse, du Havre. Tous ces articles sont de la plus haute nouveauté et du plus grand goût, et seront vendus aux prix les plus réduits—ils consistent en partie de :

Soieries écossaises de toutes nuances,
Gros de Naples unis,
Taffetas noir cuit, toutes largeurs,
Satin noir et gris de Chine,
Armure royale noire; Vénitienne noire,
Pékin satiné, toutes nuances;
Satin noir, blanc, bleu et toutes nuances;
Gros d'Ecosse noir et couleur;
Moire pensée, grise et autres couleurs;
Damas noir et couleurs;
Moire antique unie et façonnée;
Damas gros de Tours blanc, pour mariées;
do façonné riche, du Pompadour;
Robes damas brocatelle, à pentes, article riche;
do do do à volants façonnés, riches;
do do do lamées;
Velours noir, bleu, grenat, émeraude et autres nuances, pour manteaux;
Robes gaze à volants, très riches; do crêpe do do;
do mousseline blanche à volants festonnés;
Cols et manches en guipure;
do do application de Bruxelles;
do do méchelines, garnis de valenciennes;
do do en jaconats pour femmes et enfants;
Mouchoirs batiste brodés, pour femmes et enfants;
Cols et manches en crêpe, pour deuil et demi deuil;
Mouchoirs batiste brodés, noirs et lilas;
do do à ourlets, avec médaillons;
Damas tout laine, pour rideaux; do laine et soie do;
Gants Jouvin (véritable) toutes couleurs, pour hommes, femmes et enfants;
Toile à draps française, véritable cretonne;
Couvertures de lits, de laine et de molleton;
do de laine et de molleton, pour enfants, &c

Il a aussi constamment en magasin, un assortiment complet de tous les articles pour habitations. Il appelle l'attention particulière des habitants, sur son stock de linge fait fabriqué ici par les salles;—il ne laisse rien à désirer sur la qualité des étoffes, ni sur la solidité de l'ouvrage.

P. A. HEBRARD,

24oct No 114, rue du Canal, près Royale. (Bâtisses Touro

IMPORTATION DIRECTE.

GIQUEL & JAMISON,

No 18, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par les navires Carack, Créole, Mulhouse, Windermere et J. P. Whitney, du Havre et de Liverpool, les articles suivants qu'ils offrent en vente aux plus bas prix de la place.

Riches soieries Pompadour et brochées pour robes,
Do Damas et moire antiques do
Do Foulards et soie glacées do
Soieries noires en tout genre et largeur do
Satin de Chine et satin unis de toutes couleurs,
Robes soie à volants, haute nouveauté,
Do do brodées et façonnées,
Do Mousseline blanche à volants,
Do Barège à 3 et 5 volants,
Barèges unis toutes couleurs,
Robes mousseline laine à Bayadère pour enfants,
Flanelles françaises et tartans,
Broderies en tout genre,
Manteaux pour dames et enfants,
Mollletons piqués pour usage d'enfants,
Rubans riches grande variété,
Rubans velours et soie pour garnitures,
Drap zéphir pour dames,
Casimirs Bonjean,
Casimirs Rousseau, haute nouveauté,
Casimirs noirs et fantaisie,
Toiles à draps et à chemises,
Chemises pour dames, enfants et hommes,
Couvertures en laine et molleton pour lits,
Chemises mérinos pour dames, enfants et hommes,
Bas et chaussettes coton, mérinos et soie,
Ombrelles, parasols et parapluies,
Corsets sans couture,
Robes mousseline de laine Sévigné,
Caleçons et jupons laine pour dames,
Caleçons et chemises mérinos,
Mérinos et cachemires de toutes couleurs à $1,
Mousseline laine petits dessins pour enfants,
Mousseline laine imprimée pour dames,
Barpour, Alpaca, Etamine et Alepine noirs,
Gants de peau et de soie pour dames, hommes et enfants,
Mouchoirs batiste brodés et unis,

Articles à rideaux.

Damas laine et coton; do do et soie;
Laine imprimée, haute nouveauté;
Damas coton rouge et blanc, bleu et blanc, etc;
Embrasses, cordonnets, glands et passementeries.

Pour habitations.

Couvertures Zoé, Grenier et anglaises;
Kentucky Linseys et Kerseys;
Georgia Linseys et Kerseys;
Denims, bon teint, cotonnade, indiennes, gingas;
Coutil à matelas, aiguilles, boutons, etc. etc.

Merceries en tout genre.

Tous ces articles, ainsi qu'une grande quantité d'autres, trop long à énumérer, seront vendus à très bas prix. Venez examiner notre marchandise et nos prix avant d'aller ailleurs. GIQUEL & JAMISON,
18 nov No 18 rue de Chartres

MARCHANDISES SECHES,

à vendre au plus bas prix du marché et à des conditions les plus libérales.

A. STURZENEGGER & ETERNOD,

No 47, rue de Chartres,

entre les rues Douane et Bienville,

ONT reçu par les arrivages récents du Havre, les marchandises suivantes :

Drap noir et en couleur, casimirs noirs et fantaisie;
Velours de toutes couleurs et largeurs;
Rubans velours, uni et fantaisie;
Damas en laine, coton et coton et lamé, uni;
Rubans gros de Naples, satin et taffetas;
Gros de Rhin noir et en couleur, et lustrine;
Gros de Naples et gros brillant, pour chapeaux et mantelets;
Florence et marceline de toutes couleurs;
Velours de toute haute nouveauté;
Eventails en nacre et ordinaires;
Gants et mitaines, fil, &c;
Bandes dentelle noire;
Tulle blanc et en couleur;
Voilettes tulle, pointes et châles;
Un riche assortiment de broderies
Rideaux brodés en tulle et mousseline;
Mousseline à la Jacquard, pour rideaux;
do unie de toutes qualités;
do à carreaux simples, damassés;
do à ramages, bouquets, &c;
do à carreaux, 34 yardes;
Mousseline brodée à pois, ramages et bouquets;
Cotonnade bleue et guinghams;
Mouchoirs madras de toutes qualités et un grand assortiment d'autres marchandises convenables pour ce marché.

Aussi :

Fusils doubles en tous genres—et cigares.

Nos amis et les acheteurs en général sont invités d'examiner ces marchandises. Ils trouveront un autre beaucoup d'articles convenables, qui doivent être vendus au-dessous du prix coûtant, pour clôre des consignations.

1 déc 47 rue de Chartres

OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN,

RUE DE CHARTRES, 47,

P. BESSEC,

A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il déballe en ce moment un assortiment général d'articles pour tailleurs, qu'il offre aux prix et conditions les plus libérales.

Cet assortiment se compose en partie de :
Casimirs fantaisie, français et anglais,
Draps noirs et de couleurs do do.
Tweed.
Mérinos français et anglais de toutes nuances.
Tartans.
Drap pilote fins.
Patrons de gilets du dernier genre, en soie, peluche et cachemire.
Fournitures pour tailleurs, telles que ouates, gances, galons, boutons, bouclés, soie à coudre noire et de couleurs, et en général tout ce qui concerne la confection.

Sa longue expérience dans ce genre d'affaires lui permet d'espérer qu'il trouvera chez ses anciens confrères un patronage qu'il s'efforcera de justifier.

9nov—3m.j.v.et s.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de 100 caisses de chaussures. Sans réserve.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

70 caisses de chapeaux en casimir, moleskin et assortis.

30 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Conditions à la vente. 16déc

Vente de 30 pièces de tapis, tapis d'escalier, toiles cirées, &c.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77—

30 pièces de tapis extra fins, tapis laine et coton et d'escalier.

20 pièces toiles cirées 3/4 et 4/4 et large.

Conditions à la vente. 16déc

Vente de linge fait, chemises françaises, caleçons en mérinos, &c.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—

150 lots de linge fait comprenant un assortiment d'habits, redingotes et paletots en drap, surtouts, paletots et capots en couverte, en castorine, en drap noir et gris, gilets de dessous en satin, soie, casimir, cachemire et drap, pantalons en cotonnade, casimir, jean, deskin, satinets et drap, cravates et cols en soie, chemises de dessous et caleçons en mérinos et flanelle bleue, chemises blanches et gingas, &c, &c.

Conditions à la vente. 16déc

Succession de Manuel Cala Glover.

PAR M. BARNETT Jr & FRERE.

IL sera vendu samedi, 20 janvier 1855, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge de la Deuxième Cour de District, portant la date du 14 décembre 1854, la propriété et l'esclave suivants, appartenant à la dite succession.

1° Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le No 8, dans l'îlet compris entre les rues Craps, Poètes, Espagne, et Amour, ayant 25 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Poètes, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, le tout au pied anglais. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° L'esclave Jane, âgée d'environ 30 ans.

Conditions—Pour la propriété, la moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété.—Pour l'esclave, comptant.

Les actes de vente pardevant M. Paul Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 déc—16 29 10,20

Succession de F. Valentin.

PAR H. PEYCHAUD & Co,

M. DOMINGON, Encanteur.

SAMEDI, 23 décembre, il sera vendu à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et pour le compte de la dite succession :

Un certain lot de terre situé dans cette ville, rue Bourgogne, ayant 27 pieds de face à la dite rue sur 50 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'Antoine Martinez ou ayant cause et de l'autre côté par celle de Charles Lareau, ou ayant cause, ensemble les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain.

Conditions : Moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit en billet garanti par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées contre le risque de feu et la police transférée à la tutrice, et restera entre ses mains jusqu'à parfait paiement du billet.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Lisboney, notaire. 22nov—31,29,7 & 23déc.

Succession de Joseph Aristide Delvaille.

53 lots de terre.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 23 décembre prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, par ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu :

Six lots de terre situés à Carollton, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'îlet No 130, compris entre les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Alley, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de 120 pieds.

Neuf lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos 1 à 9, dans l'îlet compris entre les rues St Bernard, Force, Libéral et Nlle-Orléans.

Dix-huit lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, dans l'îlet No 90, compris entre les rues St-Bernard, Force, Anactet et Libéral.

Vingt lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos 3 à 22 inclusivement, dans l'îlet No 90, compris entre les rues Bagatelle, Force, St-Antoine et Libéral.

Conditions : Un quart comptant; la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les terrains vendus, sans endosseur.

Les actes de vente pardevant Paul E. Théard, notaire public. 22nov—23,23—2 9,16&23déc

Succession de feu Daime.

PAR J. L. CARMAN & Co.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 1er décembre 1854, à 11 heures, au No 60, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'hon. deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 5 décembre 1854, les effets suivants, appartenant à ladite succession, savoir :

Une malle et du linge de corps, une montre en or, une chaîne, une bague et une plume en or.

7déc—7, 12et18

VENTES JUDICIAIRES

François Goubeau vs. Samuel Hayes.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 1,559—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 17 janvier 1855, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

Sept terrains sis situés au faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désignés sous les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf, Dix et Onze de l'îlet numéro Trente-six compris entre les rues de la Force, de la Havane et de la Vertu, et la Promenade de Londres, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, arpenteur, le 2 mai 1831 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant mesure américaine, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, à savoir : le No Cinq étant de forme irrégulière mesure vingt-quatre pieds un pouce face à la Promenade de Londres, cent vingt-cinq pieds cinq lignes sur la ligne du fond, cent soixante pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au terrain Nos Quatre, Dix-huit et Dix-sept et cent quatre-vingt-neuf pieds deux pouces sept lignes sur la ligne de l'autre côté limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à James Hopkins. Le No Six, aussi de forme irrégulière, situé à l'angle des rues de la Havane et de la Vertu, et ayant quarante-neuf pieds dix pouces sept lignes face à la rue de la Havane, cent soixante-six pieds quatre pouces quatre lignes face à la rue de la Vertu, cent vingt pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne limitrophe au terrain No Sept et quatre-vingt-treize pieds six pouces une ligne sur la ligne limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à James Hopkins. Le No Sept également de forme irrégulière, ayant trente pieds face à la rue de la Havane, cent soixante pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au terrain No Huit, cent vingt pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne limitrophe au terrain No Six, quarante-six pieds neuf pouces sur la ligne limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à James Hopkins et cinq pieds cinq pouces quatre lignes sur la ligne du fond. Les Nos Huit, Neuf, Dix et Onze ayant chacun trente pieds face à la rue de la Havane, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes, et avantages attachés et appartenant aux dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions, comptant au moment de l'adjudication. MANDEVILLE MARIGNY,

16déc—26,6,16 Shérif de la paroisse d'Orléans

Charles Guérineau et Co. vs leurs créanciers.

DIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 8477. En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 de décembre 1854 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 27 de décembre 1854, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de :

Le fonds du magasin situé à l'angle des rues d'Orléans et Royale, consistant en livres religieux et classiques, orgues, pianos, fournitures pour bureaux, peintures, &c. &c. Aussi l'installation dudit magasin—Abandonnés par les insolvables à leurs créanciers.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

La dite vente aura lieu le jour susdit jusqu'à 2 1/2 heures P. M. et dans le cas où elle ne serait pas terminée le dit jour, les jours suivants de 10 1/2 heures A. M. jusqu'à 2 1/2 heures P. M. au même endroit.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

MANDEVILLE MARIGNY,

shérif de la paroisse d'Orléans.

16 dec—16. 19, 24, 25,26

Pierre Berdolo vs B. Lavie.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 7992—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 16 de décembre 1854, à 10 1/2 heures A. M. en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de :

Le fonds du magasin de marchandises sèches, &c dernièrement tenu par le défendeur et situé No 2, rue du Nouveau Bassin dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition, comptant, au moment de l'adjudication

MANDEVILLE MARIGNY,

2 dec—2,6,10,15 Shérif de la paroisse d'Orléans

Pierre Berdolo vs B. Lavie.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7992—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 18 de décembre 1854, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux, à l'adjudication de: L'installation du magasin situé rue du Nouveau Bassin No 2 dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication

MANDEVILLE MARIGNY,

6 dec—6,9,13,16 Shérif de la paroisse d'Orléans

Samuel N. Pike vs William Vereker.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 21 décembre 1854, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à l'adjudication de :

Le fonds du magasin d'épiceries situé à l'angle des rues Benjamin et Levée, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

MANDEVILLE MARIGNY,

9 dec—9,13,17,20 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

T. Konig vs ses créanciers.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte et tableau de distribution enregistré dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour,

Bureau du greffier, Nlle-Orléans, ce 13 décembre 1854. Chs WEYSHAM,

16déc—3en10j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Jean Malé contre ses créanciers.—No 1576.

La cession des biens du demandeur est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable soit convoquée et ait lieu pardevant Michael Hahn, notaire public, samedi 16 du courant, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable et élire un ou deux syndics, conformément à la loi. Dans l'intervalle, il est ordonné que toute procédure légale contre les biens ou la personne du dit insolvable soit arrêtée.

J. B. COTTON, juge.

Nlle-Orléans, 2 décembre 1854.

Pour copie conforme, bureau du greffier de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, 5 décembre 1854. G. REUBURGER,

5 dec—3 en 10 Greffier.

Succession de P. H. Howard.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final d'administration et le tableau de distribution de cette succession ne serait pas homologué et approuvé, et les fonds distribués selon ledit tableau.

Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier—Nlle Orléans, ce 12 décembre 1854. CHS. WEYSHAM,

13 dec—3 en 10 Député Greffier

VENTES A L'ENCAN.

Maison de valeur, en bois, à étage, au coin des rues Bacchus et Thalie.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan [illegible] à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, sans réserve :

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Bacchus, Dryades, Thalie et [illegible], ayant 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur une profondeur et largeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes à la rue Thalie. Les bâtisses sont : une maison double en bois, à étage, ayant galeries devant et derrière, ayant 8 grandes chambres. Les salons sont de 18 pieds de haut, chambres à coucher de 15 pieds, le tout magnifiquement meublé. Il y a, derrière maison, une bâtisse à étage de 5 chambres chacune, pour cuisine, domestiques, chambres à coucher,—lieux d'aisance, &c; 3 grandes cuves dans le fond, sur fondations en brique, déjà. La propriété est en bon état et louée à de bons locataires à $1,000 par an.

Conditions de la vente : un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement. La propriété sera assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur, jusqu'à ce que les billets soient payés.

L'acte de vente pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12déc—11

A vendre pour le compte de la succession de feu H. R. W. Hill,

GRANDE PLANTATION sucrière de valeur, à 15 milles seulement au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Aussi : 280 nègres acclimatés.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la Plantation sucrière, à midi, le MARDI 16 JANVIER 1855, les esclaves, à la même heure, le JEUDI 18 JANVIER et les jours suivants, pour le compte de la succession de feu H. R. W. Hill, sans réserve :

Toute cette vaste Plantation sucrière connue sous le nom de LIVE OAK POINT PLANTATION, située à environ 15 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, en montant, ayant une façade au fleuve d'environ 36 arpents, et se composant d'environ deux mille arpents de terre de valeur pour faire du sucre; ensemble tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une grande maison solidement bâtie, avec dépendances, tous les bureaux nécessaires à la résidence d'un habitant, entourée de jardins et terres plantés d'arbres fruitiers de choix, &c., une grande orangerie, le tout en plein rapport, grandes cabanes à nègres, en partie neuves et construites aussi solidement que possible. La sucrerie est vaste et a été construite dernièrement en briques, l'architecture en est du dernier genre; un grand hangar pour les cannes, purgeries, &c. &c. Cette sucrerie a deux jeux de chaudières, dont un est en partie en suivre; un jeu de clarificateurs à vapeur et des chaudières à granulation, une machine à vapeur avec trois bouilloires à tuyaux, un moulin à sucre et un moulin à grains. On a pratiqué dernièrement, sur la plantation, de grands canaux et fossés.

La levée, dans le fond, est faite par la compagnie du chemin de fer des Opelousas et a une des meilleures machines à décortiquer de l'Etat, sortie de la manufacture de MM. Niles & Co., à Cincinnati.

La plantation est disposée de manière à faire une très grande récolte l'année prochaine, avec un ample approvisionnement de plant de cannes mis de côté; plus de 300 arpents de terres sont labourés et peuvent recevoir du plant. La récolte de maïs et de foin qui a été faite, suffit à approvisionner la plantation jusqu'à la prochaine récolte. Il y a un fort stock de bœufs, bêtes à corne, vaches, moutons, cochons, etc.

Il y a, également, environ 90 têtes des meilleurs mulets du Tennessee et du Kentucky; des charrettes à cannes, des charrues et une grande abondance d'instruments d'agriculture, presque neufs.

Il y a, outre les améliorations et dessus décrites, deux maisons séparées, les dépendances nécessaires, etc. Cette plantation peut être considérée comme une des mieux situées de l'Etat; elle a une levée basse, une batture qui se forme et l'emplacement en est avantageux pour un dépôt de bois pour approvisionner les bateaux à vapeur. La terre, sur le fleuve, est du côté du nord, ce qui la protège contre les premières gelées.

La terre et les améliorations seront vendues en bloc, comme ci-dessus, le 16 janvier. Le jeudi suivant, le 18 et les jours suivants, au même endroit et à la même heure, il sera vendu 280 ESCLAVES de choix de plantation, accoutumés à la culture de sucre et du coton, considérés comme deux des meilleurs ateliers du sud et parmi lesquels se trouvent tous les artisans nécessaires, tels que fabricants de sucre, ingénieurs, forgerons, tonneliers, charpentiers, maçons, domestiques de choix, cuisinières et nègres de champ. Ils seront vendus par famille ou séparément, d'après des catalogues dans lesquels ils seront décrits.

Conditions de la vente, pour la plantation, un cinquième comptant; la balance à 1, 2, 3 et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.—Les édifices seront assurés aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur, jusqu'à ce que le deuxième billet soit payé.

Conditions de la vente, pour les esclaves—Un an de crédit en billets donnés, à la satisfaction des vendeurs, par des personnes demeurant en ville ou en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Les nomd de ceux qui accepteront un endossement, devront être donnés à l'adjudication au moment de l'adjudication, et les esclaves ne seront livrés qu'après l'acceptation du billet, ou autrement ils seront immédiatement revendus. Aucun esclave ne sera livré avant que l'acquéreur ait rempli les conditions de la vente. Chaque esclave sera vendu avec garantie et les esclaves seront aux risques des acquéreurs, à partir du moment de l'adjudication.

L'acquéreur de la plantation aura le privilège d'acheter d'après l'estimation, tous les mulets, les bêtes à corne, les instruments aratoires, la récolte de maïs et de foin, autrement ils seront vendus, sur les lieux, le jour après la vente de la plantation, à 12 mois de crédit en billets à la satisfaction des vendeurs ou en mandats acceptés payables en ville.

Les personnes qui désirent visiter ou examiner la plantation, peuvent obtenir des lettres en s'adressant au bureau des encanteurs.

Les actes de vente pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2,4,6,8,12,13,14,15,16,27,29,30,26,27 déc. du 1er au 20 jan. inclusivement.

T. MOREAU,

151, rue Royale, encoignure Toulouse.

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames qu'il vient de déballer une caisse de rubans de :

Taffetas ombrés et unis,
" quadrillé,
" broché,
" Gros de Naples uni et écossais,
" moiré &c. &c. de toutes largeurs.

Un grand assortiment de soies à mouchoir, à broder et à festonner,

Un grand choix de cols-cravates, américains, à ressort, &c. pour messieurs. 11 dec

Hotel Verandah Conti.

MME GEORGE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de faire remettre à neuf et d'arranger, pour le plus grande commodité de personnes qui l'honoreront de leur confiance, l'Hotel Verandah Conti, rue Conti, No. 36, entre Chartres et Levée.

Outre le grand nombre de chambres et de cabinets qui permet de recevoir 120 à 125 pensionnaires, on trouvera dans cet hotel de vastes et confortables appartements pour familles.

La manière dont cet établissement est tenu sous tous les rapports, lui donne droit aux voyageurs, et pardessus tout à la préparation, tout exprès à Mme George qu'elle aura, comme par le passé, la bienveillante patronage des voyageurs et des habitants de la Nouvelle-Orléans et de messieurs les habitants en général.

Mme George profite de cette occasion pour annoncer que les déjeuners sont de 8 à 9 heures, et le dîner de 3 à 4 heures.

Les chambres, y compris la pension, sont aux prix suivants : $1 par jour,—$1 25, $1 50 et $2 par jour, suivant leur importance. 3 nov—6 m par

Hotel d'Orleans.

M. L. DUTOUR a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances, qu'ayant été forcé l'année dernière de refuser plusieurs familles, il vient de prendre cette année des mesures pour que sa dépendance ne se renouvelle pas. Pour ce but M. Dutour a pris à bail une VASTE MAISON, dans la rue Toulouse, et communiquant avec l'entrée principale de l'hotel de la rue de Chartres, où il y aura constamment DE BELLES ET SPACIEUX APPARTEMENTS à offrir aux VOYAGEURS. M. Dutour espère, par son esprit d'entreprise, continuer d'obtenir le patronage des personnes qui désirent le confort intérieur et une bonne table. Il profite de cette occasion pour informer les habitants de la ville que les heures de repas sont fixés de la manière suivante :

DEJEUNER—de 8 à 9 du matin,
1er DINER à 3 heures—second DINER à 4 1/2 heures P. M. 31 oct—3m

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE.

Rue du Cirque No 96.

Entre les rues Perdido et Poydras.

L'Hôpital de la rue du Cirque est maintenant sous la direction des

DOCTEURS : A. Mercier, rue du Canal No 150 et Stanford Chaillé, à l'Hôpital.

L'Etablissement a été complètement réorganisé et peut recevoir les malades. Les dispositions et le service intérieur ne laissent absolument rien à désirer et les malades recevront tous les soins nécessaires. Un dépôt pour dix jours de traitement, sera exigé pour admission.

CONDITIONS :

Y compris soins, prescriptions, &c., et les chambres pour les malades des deux sexes et de toutes les classes .... de $2 à $5 par jour.

Salles pour les esclaves.............. $1 par jour.

Les opérations capitales se paieront à part.

Les enfants sont vaccinés les MERCREDIS et JEUDIS, de 11 heures à midi, à raison de $1 par enfant.

Le Dr. Mercier peut être consulté à l'Hôpital de midi à 1 heure, excepté les dimanches.

Les ordonnances des médecins seront préparées avec soin à la pharmacie attachée à l'Hôpital

Habillements confectionnés.

RECU par les navires Ashland, Belle Assise et Carrack, du Havre, et par le steamer Indiana, via New-York :

Un assortiment de gilets cachemire haute nouveauté.
do gilets piqué blanc, extra fins;
do Cabans, Barnous Talma avec et sans ornements;
do étoffes pour pantalons et gilets haute nouveauté, fournitures pour tailleurs, à vendre par GODCHAUX FRERES,
17 nov 107 et 104 rue Vieille Levée

RECU par les navires Créole et Moses Taylor, du Havre :

160 douzaines chemises blanches Madapolam prix assortis;
45 do do devants toile do;
30 do do couleur fantaisie do;
200 do cols soie, satin, gros grain, etc. etc. genres nouveaux;
140 do cravates Joinville, etc. etc, haute nouveauté, à vendre au magasin d'habillements confectionnés de
GODCHAUX FRERES,
nov 107 et 104 rue Vieille Levée

SARDINES—18 caisses de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile de Gillet;
48 do do do do.
En débarquement du navire Moses Taylor, venant du Havre, à vendre par V & E MAIGNAN,
16 nov 35 et 37 rue St-Louis

INDIGO de Caracas—6 serons indigo de Caracas, en magasin, à vendre par
BERNARD TURPIN,
11déc No 47, rue des Magasins

VINS de Catalogne!! Vins de Catalogne—Les consignés offrent à vendre actuellement en débarquement, vins de Catalogne, qualités supérieures, en pipes et demi pipes.
PAUL JUGE FILS & Co,
11 déc 97 rue St-Louis

VINS DE BORDEAUX—à vendre à livrer par navire Denmark, capitaine, Brenan attendu de Bordeaux, 125 barriques vin rouge ordinaire
PAUL JUGE FILS & Co
11 déc 97, rue St-Louis

Cordes ! Cordes !

300 rouleaux véritable corde de Manille, toute grosseur, à vendre à bas prix par
URIAH A. POLLARD & Co,
6 nov 76, rue du Canal près Chartres

T. MACHELLERE,

Marchand de Graines, Horticulteur, Botaniste,

No 26, rue des Ursulines, entre Condé et Vieille Levée.

A l'avantage d'annoncer à ses nombreux clients, que toutes les récoltes du Nord, ainsi bien que celles d'Europe, sont cette année tardives et rares en bonne qualité, par ce qu'ayant fourni très peu, il vient de prendre de nouvelles mesures pour satisfaire [illegible]

[illegible]

VINS DU RHIN—Quelques caisses qui seront vendues à très bas prix pour clore une consignation, à vendre par E. MEUGNIER,
14 nov rue de la Commune No 31

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du Moses Taylor, du Havre, 8 boucauts fromage de Gruyère, à vendre par A. COUTIS
14 nov 18, Bienville

VENTES A L'ENCAN.

☞ Des ventes à l'encan auront lieu Deux fois par semaine à la Bourse St-Louis, Par le ministère de J. A. BEARD & MAY, J. A. BEARD, Encanteur.

Les Lundis—Ventes d'esclaves.

Les Jeudis—Ventes de propriétés foncières.

4 déc

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Manufacture de Chassis et de Jalousies, Machines à raboter, etc., à vendre à l'amiable, au consentement des propriétaires.

NOUS sommes chargés de vendre ce vaste et complet établissement, connu sous le nom de Manufacture de chassis et de jalousies de Gretna, à un îlet du ferry de la rue Jackson. Les bâtisses sont très grandes et presque neuves; elles comprennent une grande maison en bois à deux étages, presque neuve, une bâtisse basse en bois, une maison en briques pour sécher, un hangar pour les machines, etc. etc. Les machines sont tout-à-fait complètes, sont à vapeur, du dernier genre, et sortent de la manufacture de Fay & Co, à Norwich, Connect, elles se composent d'une belle machine et bouilloire, de machines à chassis, à raboter, à moulures, à mortaise, à tenons, à rainures et à perforer; 4 scies circulaires, machines à lattes, etc. Aussi une autre machine à vapeur faite par Leeds & Co, avec une nouvelle machine à plancher y attachée, machines à scier et polir le marbre, machine à pied à mortaise et une grande quantité d'instruments nécessaires à ce genre d'affaires.

La propriété a une façade de 100 pieds à la rue Front avec la même droit de façade à la batture. On peut acheter avec la manufacture et d'après l'estimation, environ 75,000 pieds de bois bien assorti.

La manufacture étant près du chemin de fer des Opelousas, l'acquéreur pourra fournir du bois aux entrepreneurs de la compagnie. La consommation de bois est très faible; on peut s'en procurer aux meilleurs à avis si assez. C'est, pour les personnes qui désireraient entreprendre ce genre d'affaire, une occasion rare de placer très avantageusement un petit capital.

Les conditions sont libérales

Pour plus amples détails, s'adresser à

J. A. BEARD & MAY,
4 déc—1m No. 8, Arcade de Banks.

Propriétés améliorées de choix dans la rue du Canal et la rue du Cirque—Succession de Madame Charles Eliza Burke, femme décédée de Glendy Burke et de Mme Sallie Carneal Burke, seconde femme du dit Glendy Burke.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, 16 décembre 1854, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nlle Orléans, en vertu et conformément à une assemblée de famille et en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 3 juillet 1854, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant aux successions de feue Mme Charles Eliza Burke, femme décédée de Glendy Burke et de Sallie Carneal Burke, seconde femme du dit Glendy Burke, savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Premier District de la Nlle-Orléans, ancienne Deuxième Municipalité. Le dit terrain est désigné par le No 5, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa et mesure 24 pieds de face à la rue du Canal, 24 pieds sur une allée de 12 pieds de large dans le fond, (le dit corridor s'étendant de la rue Baronne à la rue Philippa et appartenant en commun avec les propriétés adjacentes,) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles,—Les bâtisses sont un magasin à trois étages bien construit, avec colonnes en fer sur la façade du rez de chaussée et les étages supérieurs construits en briques de Baltimore. Le tout parfaitement bâti et en parfait état.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet échéant le 21 mars 1872, s'élevant à $4,913 96, avec intérêt à raison de 5 pour cent, payable tous les six mois, le 1er décembre et le 1er juin. Le dit billet est représenté par des billets de $153 35 chacun—Et un billet de $64 94 échéant le 21 mars 1872. Pour le montant de l'enchère, un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets porteront hypothèque sur la propriété et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur.

2—Un terrain, dans le même îlet, désigné par le No. 7, ayant les mêmes dimensions que le terrain No. 5 ci-dessus décrit, et ayant le même genre de bâtisse.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $4,975 25 échéant le 21 mars 1872, avec intérêt à raison de 5 pour cent, payable tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre. Ledit billet est représenté par des billets de $150 31 chacun. Et un billet de $97 36 échéant le 21 mars 1872. Pour le montant de l'enchère, l'acquéreur paiera un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront hypothèque sur la propriété, la propriété devra être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur.

3—Un terrain, dans le même îlet, désigné par le No 6, ayant les mêmes dimensions que les terrains Nos 5 et 7 ci-dessus décrits et ayant le même genre de bâtisse que les dits terrains.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $4,372 30 échéant le 21 mars 1872, avec intérêt à raison de 5 pour cent, payable tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre. Le dit billet est représenté par des billets de $159 31 chacun. Et un billet de $97 36 échéant le 21 mars 1872.

Pour le montant de l'enchère, l'acquéreur paiera un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront hypothèque sur la propriété. La propriété devra être assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur.

4—Un terrain, dans le même district, situé dans l'îlet compris entre les rues Cirque, Philippa, Canal et Commune, ensemble avec les belles résidences qui viennent d'être bâties pour Mme Luzenberg. Ledit terrain mesure 21 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue du Cirque, sur une profondeur de 123 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles à la rue du Cirque, sur une façade de 2 pieds 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne parallèle et limitrophe à la propriété de Mme Luzenberg. Les bâtisses sont : une bâtisse en briques à deux étages, qui est complètement une grande écurie.

CONDITIONS—Un quart comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Les bâtisses seront assurées aux frais des acquéreurs et la police d'assurance restera entre les mains du vendeur jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 nov—8,18,28nov—9et 16déc

Par ordre et pour le compte de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Vente de propriétés foncières situées dans le Premier et Deuxième Districts de la Nlle-Orléans et un grand nombre de propriétés dans la ville de Mandeville.—Et un morceau de terre sur la Rivière aux Perles—sans réserve.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 21 décembre 1854, à midi, à la Rotonde de la Bourse St Louis, par ordre du Président et des Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, les propriétés ci-après décrites, qui seront vendues en trois :

1o—Un terrain dans le Premier District, désigné par les Nos 8 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Benton, Liberté, Thalie et Erato. Le terrain No 8 mesure 28 pieds de face à la rue Benton, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 mesure 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2o—Deux terrains, dans le même District, désignés par les Nos 11 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Benton, White, Erato et Thalie. Chaque terrain mesure 28 pieds de face à la rue Benton, sur une profondeur de 96 pieds 11 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

3o—Trois terrains, dans le même District, désignés par les Nos 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Clio, Erato, Howard et Jacob. Chaque terrain mesure 32 pieds de face à la rue Jacob, sur une profondeur de 126 pieds 7 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

4o—Un terrain, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Clio, Erato, White et Benton. Le dit terrain mesure 29 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue White, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Clio. Un terrain dans l'îlet bordé par les rues Clio, Erato, Liberté et Benton. Le dit terrain mesure 29 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 119 pieds, 5 pieds et 11 pouces. Le dit terrain formant l'encoignure des rues Clio et Liberté.

Des propriétés et dessus d'améliorées avec plus de [illegible] dans le Premier et Deuxième Districts de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de Mandeville, et de la Rivière aux Perles [illegible] à Great-Northern.

5o—Un lot de terre avec ses améliorations, dans le même district, de l'îlet borné par les rues Nayades, Apollo, Terpsichore et Melpomène, ayant environ 34 pieds de face à la rue Nayades, sur une façade et profondeur de la rue Melpomène de 110 pieds, entre lignes parallèles. Il y a une vieille maison en bois de 3 grandes chambres au-dessus et 3 en bas, cour, améliorations, &c.

7o—Une certaine section ou portion de terre comprenant 640 arpents, située dans la paroisse Washington, côté Ouest de la rivière aux Perles; ensemble toutes les améliorations; étant la section No 40, dans le township No 4 du range No 13, dist. des terres de l'Est, à l'Est de l'île de la Nlle Orléans et à l'Ouest de la rivière aux Perles.

Aussi—Les propriétés suivantes, bien situées pour des jardins potagers, de petites fermes et des résidences d'été, dans et près de la jolie petite ville de Mandeville, à deux heures de distance du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.

1o—Cinq morceaux de terre faisant face au lac Pontchartrain, s'étendant, dans le fond, jusqu'à la rue Monroe, mesurant chacun 160 pieds de face, sur une profondeur variant de 2000 à 2000 pieds, le tout plus ou moins.

2o—Cinq morceaux de terre faisant face à la rue Monroe, s'étendant, dans le fond, jusqu'à la rue Floride, mesurant 160 pieds de face, sur une profondeur de 2050 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

3o—Trente-deux îlets touchant les morceaux de terre ci-dessus décrits, désignés par les Nos 1 à 32 inclusivement et compris, sur les lignes extérieures, par les rues Floride, Monroe, Massena et Cambrone. Les dimensions de ces îlets sont, l'un dans l'autre, 212 pieds 6 pouces, sur 425 pieds, le tout plus ou moins.

4o—Vingt-quatre îlets faisant face au "Grand Bayou Castin" situés près du dit bayou, de différentes dimensions, le tout décrit d'une manière plus complète sur un plan dressé par M. Harrison, arpenteur civil et portant la date de 1848. Ledit plan sera exposé à la vente.

On sait qu'il n'y a pas, sur le lac, de meilleur emplacement que "Mandeville". La petite distance qui la sépare de la ville, et son climat sain, sont autant de raisons, pour les malades et les personnes non acclimatées, d'y demeurer. Le sol est meilleur que celui des autres terres situées sur le lac et en fait, par conséquent, un des meilleurs endroits pour établir des jardins, des serres et des maisons de campagne.

Toutes ces propriétés seront vendues sans aucune limite de réserve. Les conditions, pour les propriétés situées en ville, sont de un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés.—Pour les propriétés situées à Mandeville : $300, la moitié comptant, la balance à un an de crédit; au-dessus de $300, un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Tous les billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et, s'ils ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.

☞ Les conditions de toutes les adjudications devront être remplies dans les dix jours qui suivront lesdites adjudications, autrement les propriétés seront revendues pour le compte et aux risques de l'acquéreur, après deux insertions dans deux des journaux de la ville, sans autre mise en demeure légale. 2déc

Succession de M. W. Hoffman,

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 23 décembre 1854, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, à la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 22 juin 1854, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de M. W. Hoffman, décédé, savoir :

Deux terrains, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, autrefois deuxième municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Front, Vieille Levée, Henderson et Roffignac, les dits terrains mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de 112 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses sont deux magasins en briques à deux étages, faits il y a quelques mois, en parfait état, qui [illegible] et une magnifique vue.

Aussi : les deux magasins touchant les magasins ci-dessus mentionnés.

Aussi : Six terrains, dans le Quatrième District, bien placés pour les affaires, près du marché Soraparu, dans l'îlet compris entre les rues Levée et Tchoupitoulas, Soraparu et Première, les dits terrains désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, mesurant ensemble 147 pieds de face à la rue Levée, et le terrain No 7, formant l'encoignure des rues Levée et Première, le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer. Le plan sera exposé à la vente. Ces terrains sont tous bien remblayés. Les bâtisses sont posés en bloc carrés et sont prêts à être construits immédiatement.

Conditions.—Un quart comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 déc

GRAVIER GRAVIER.

4000 Gravier concassé et fin, depuis $4 à $5, déchargement reçus et à vendre par les soussignés, qui se chargent aussi de posage dans toutes les parties de la ville.

B. NAUTRE et Co,
12 oct—3 m. Nos 33 et 5 Condé.

VENTES AUJOURD'HUI.

Un lot de terre sur la rue Broad.

PAR J. EUGENE TOURNE.

SAMEDI, 16 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Broad, Lapeyrouse, Onzaga, et White, désigné par le No 2, mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes sur la rue Broad et 120 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant. 14 déc—3t

Esclaves de valeur.

PAR J. EUGENE TOURNE.

95 rue Commune.

SAMEDI, 16 décembre, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu,

Harriett, griffe âgée de 16 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfant, sujet fidèle et pleinement garantie.

Conditions, moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la dite esclave et cinq pour cent d'intérêt par an.

Elizabeth, négresse âgée de 19 ans excellente blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie, avec son enfant Lewis âgé de 9 ans.

Mary Jane, griffe âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse &c.

Conditions, comptant.

Ces esclaves appartenant à des familles résidant en ville et seront vendues par besoin d'argent

14 déc—3t

Mess Pork.

PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI, 16 décembre 1854, il sera vendu à l'encan, à midi, au magasin No 47, rue des Magasins :

37 barils mess pork.

Conditions à la vente. 15déc

VENTE SANS RESERVE !

600,000 cigares allemands !

PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI, 16 décembre 1854, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, sans réserve, au magasin No 47 rue des Magasins, par ordre des importateurs :

600,000 Cigares allemands nouvellement importés, en bon état, et garantis sous tous les rapports. L'assortiment a été reçu expressément pour ce marché, il consiste en Regalias, media Regalias, Londres, Millards &c., tous en boîtes de 100.

Les catalogues seront prêts, deux jours avant la vente.

Conditions, $200 comptant, au dessus de $200 60 jours, au dessus de $500, 4 mois, au dessus de $1000 6 mois. 13 déc

Grande vente de marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR VIACENT & Co.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à 10 heures, au magasin d'encan, No 25, rue de la Douane—

15 balles coton écrue 4/4 de Appleton, pour drap.
10 caisses cotons blancs 4/4 de Wyeam, do
20 do cotons blancs 4/4 de Blackstone et Brooklyn, pour draps.
5 caisses guinghams français à carreaux.

Soieries noires et couleurs, mousseline laine brochée, châles tartan et cachemire à carreaux, alpaca, flanelle blanche et rouge, indiennes de fantaisie, mérinos à carreaux, manteaux drap pour dames, gants de Berlin pour demoiselles, garçons et hommes, mouchoirs madras, bas laine, chemises de peau, indiennes françaises, velours soie moirés et couleur, mousseline brochée, draps et casimirs, français, rubans velours, rubans assortis de satin et taffetas, robes soie riches à la mode de Paris.

—Aussi—

Une facture de broderies riches. 15déc

Sept terrains faisant face au Canal Carondelet, près du Bassin—Vente sans réserve.

PAR M. BARNETT Jr & FRERE.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis :

Sept terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, (Deuxième District) dans l'îlet compris entre le Canal Carondelet et les rues St-Louis, Villeré et Robertson. Les terrains Nos 1, 2, 3 et 4 ont 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au Canal Carondelet, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain No 5 a 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les terrains Nos 6 et 7 ont 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Conditions—Un quart comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11déc—t]

VENTES A L'ENCAN.

Vins rouges en barriques.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI prochain 18 décembre 1854 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No ——, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, Premier District :

50 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses marques.

10 barriques vin rouge de Catalogne.

34 demi barriques do do

Conditions—$200 comptant; au-dessus de $200, soixante jours; au dessus de $500, quatre mois, pour du papier à la satisfaction du vendeur. 15déc

Vins, cognac, liqueurs, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 20 décembre 1854, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 47 rue des Magasins, pour clôre une consignation :

1600 colis, vins, cognac, liqueurs &c. tels que: Madère, sherry, malvoisie, en boîtes, cognac en barils, en demi barils, en caisses, etc., etc.

Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente.

Conditions, $200 comptant, au dessus de $200, 60 jours, au dessus de $500, 4 mois, au dessus de $1000, 6 mois pour du papier approuvé par le vendeur. 13 déc

ENTREPOT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

VETEMENTS A BON MARCHE.

Pour du comptant.

No 28.............RUE DU CAMP.............No 28

C. M. DREW, PROPRIETAIRE.

CETTE maison a été établie dans l'intention bien arrêtée de vendre des marchandises

Au prix de New-York, au comptant.

Afin d'atteindre son but, le propriétaire s'est entendu avec les plus grandes manufactures du Nord qui lui expédieront tous les articles pour la consommation du Sud, aussitôt qu'ils seront confectionnés; de sorte que pour les vêtements de bon marché ou les plus élégants, personne ne peut lui faire concurrence. Ces articles seront du dernier goût et égaux à ceux qui viennent des meilleures maisons d'Europe. Ses affaires sont conduites d'après le

Système de prix fixe comptant.

Et les prix de ses marchandises sont clairement écrits, ce qui protège tout acheteur.

Tout acheteur qui serait défait peut être rendu et le prix en sera remis à la personne qui l'aura acheté.

Un regard à vos prix et ci-dessous on verra que M. Drew est décidé à mériter la réputation d'avoir le meilleur marché de la ville où l'on vend

Le meilleur marché.

PARDESSUS drap pilote			$12. 00
Do castor beaver			15. 00
Do drap noir			15. 00
SACS castor français			9. 00
PALETOTS do do			9. 00
MANTEAUX drap noir et bleu			15. 00
HABITS fins noir d'opéra			15. 00
REDINGOTES drap noir français			15. 00
Do drap olive, brun et bleu			15. 00
Do drap supérieur, toutes couleurs			15. 00
Do drap américain, do			$12. 00
PANTALONS casimir noir			6. 00
Do casimir français de fantaisie			6. 00
Do casimir anglais do			5. 00
GILETS DE DESSOUS velours soie de fantaisie	3. 00	à	5. 00
GILETS DE DE-SSOUS satin noir	3. 00	à	5. 00
CHEMISES L. & C par douzaine			15. 00
Do tout toile, do			30. 00
CHAUSSETTES écrues anglaises, par douzaine	2. 00	à	4. 00
CRAVATES satin noir			1. 00
CALEÇONS et CHEMISES laine tricotée, par douzaine			12. 00
Do do molleton do			9. 00
GANTS DE PEAU de Jouvin			75

C. M. DREW,
30 nov—6m No 28, rue du Camp

MAISON ROUGE.

Entre les deux Marchés

(*La plus près de la Halle aux Viandes*)

MARCHANDISES SECHES.

JOS. N. ROBERT & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand assortiment de Marchandises Sèches, se composant en partie des articles suivants :

Mérinos français, anglais et suisse, nuances assorties,
Mousselines de laine do do do do.
Damas et indiennes imprimées à rideaux,
Tartans laine écossais,
Cachemires d'Ecosse et Florence,
Gros du Rhin et Gros de Naples,
Soieries pour robes, à carreaux et rayées,
Toile d'Irlande et toile de Paris,
Percale tartane et jaconat blanc,
Mousseline suisse et coton batiste,
Serviettes de toile et damassées, Nappes do do.
Flanelle blanche, rouge, jaune et bleue,
Cols, chemisettes et bandes brodées,
Dentelles, festons et entredeux,
Bas de coton, anglais, français et allemands,
Chaussettes do do do.
Cotonnade française et américaine,
Mouchoirs de batiste, brodés et unis,
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Tapis de table et Boizes imprimées,
Gants de soie, cachemire et autres,
Velours de soie et velours de coton,
Drap léger pour dames,
Draps fins, ratines et pilote, pour hommes,
Barèges unis et façonnés,
Bas et chaussettes de mérinos,
Casimirs noirs et fantaisie,
Gilets mérinos pour hommes, femmes et enfants,
Casquettes et chapeaux fantaisie, pour enfants,
Foulards soie pour poches,
Cravates et cols en soie et satin,
Manches en mousseline et jaconat brodé,
Parures do do do.
Bombasine et alpaca noire,
Courtepointes piquées, en coton,
Couvertures françaises fines, de 6 à 12 points,
Couvertures anglaises et ordinaires,
Gingas, molleton et denims,
Crêpe et dentelles bobinet noir,
Mousseline brochée pour rideaux,
Rideaux en bobinet brodé,
Châles, mantelets et manteaux,
Ombrelles et parapluies,
Cotons blancs et écrus, de toutes largeurs.

Nous prions messieurs les habitans de venir examiner notre assortiment et de s'informer de nos prix avant de faire leurs achats ailleurs.

26 sep JOS. N. ROBERT & Co.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LE soussigné vient de déballer un nouvel envoi de marchandises reçu par le navire Créole, et comprenant :

Articles pour Dames,

Lingerie de toute sorte, cols et manches en jaconat, mousseline, tulle, dentelle et application; bonnets et jupons brodés, &c. &c.

Palatines en martre et hermine.

Manchettes en martre, cygne et hermine.

Tours de cous et cols en cygne et en hermine.

Manches, gilets et plastrons en cachemire.

Fichus et écharpes en grenadine et soie écossaise.

Bas en coton, soie et fil d'Ecosse.

Gants Jouvin.

Bretelles, boucles de ceintures et de bracelets, livres de messe, &c. &c.

Articles pour Hommes.

Chemises en toile, à petits plis cousus, de $48 à $90 la douzaine.

Chemises devants toile à $36 la douzaine,

Chemises toile, imprimées,

Chemises coton, blanches et en couleur, de $12 à $36 la douzaine.

Devants de chemises en toile,
Cols américains, fantaisie,
Cols américains, taffetas et satin,
Cols anglais, taffetas et satin,
Cols anglais, fantaisie,
Cols anglais en batiste blanche et brodée,
Cols anglais en moire noire et fantaisie,

Cravates et écharpes en moire, gros grain, taffetas et satin.

Gants Jouvin en chevreau et en castor,
Coutellerie de toute sorte, pistolets Monte-Christo, capsules Flobert, &c. &c.

ADOLPHE BLACHE,

28 nov 69, rue Royale.

MARCHANDISES SECHES,

LOUIS DUCOURNAU,

Magasin en ce moment du Nord

LE soussigné a l'honneur de vendre à des prix au-dessous du cours et à des conditions libérales : 50 caisses indiennes Pho Allen, Dunnell, &c., nouvelles dispositions.

10	do	Indiennes anglaises
6	do	Mérinos couleurs et noir,
4	do	Alpacas couleurs et noir, uni et broché,
1	do	Velours coton noir, 24 pouces,
2	do	Mousseline laine, dessins vifs et descente,
		do de couleurs unies et noires,
2	do	Foulards soie (écrus),
2	do	Mouchoirs blancs et lisses,
2	do	Tartan, carreaux écossais,
		do grands carreaux pour doublures,
15	do	Cotonnade Ripka, (nouveaux patrons)
10	do	Bretelles coton unies et imprimées,
2	do	Kentucky Jeans, couleurs assorties,
5	do	Cotonnade noire et couleurs,
10	do	Chemises de madapolam, coton, qual. ext.
2	do	[illegible]
2	do	Coton batiste
2	do	Brodequins Nos 10, 12, 14, 16 et 18

[illegible] qualité et couleurs, pour messieurs, qui seront vendus [illegible] de $18, $20, $22 et $26 pouces

[illegible]

LS DUCOURNAU,

2 oct 25, rue de Chartres, entre Douane et Canal

SARDINES—25 caisses sardines à l'huile, demi et quarts de boîtes, marque E. Guillouet, à vendre par BRUGUIERE & Co,
4 déc 16 rue Bienville

VENTES AUJOURD'HUI

Vente à des conditions libérales, pour billets sans endossement.

Maison en briques à trois étages sur la rue St Philippe, grande maison basse sur la rue Condé, avec un grand magasin en brique dans la cour. Boulangerie et résidence au faubourg Trémé. Terrains sur la côte des Lépreux et sur les rues St Philippe, Ursulines, Johnson Hôpital, Quartier et Prieur.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 16 décembre 1854, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis :

Un certain lot de terre situé entre les rues Royale, Condé, St Philippe et Dumaine, mesurant 26 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 64 pieds 11 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble une grande maison en briques à trois étages, No 39, contenant un magasin et corridor au rez de chaussé, quatre chambres, un cabinet, galerie vitrée &c. dans les étages supérieurs, mansardes plafonnées, cuisine en briques, à trois étages, contenant 6 pièces, latrines, hydrants, cour carelée, &c.

Un autre lot de terre situé dans le même îlet, mesurant 60 pieds 9 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble une grande maison basse, No 67, ayant les murs de côté en briques et le reste briqueté entre poteaux, la dite maison contient six chambres deux cabinets, galerie, grande porte cochère, &c. Grand magasin en briques à deux étages, étage, contenant 10 pièces, latrines, cuisine, hydrants, cour carrelée, &c. &c.

Trois lots de terre situés à l'encoignure des rues Ursulines et Johnson, dans l'îlet borné par les dites rues, et les rues Hôpital et Prieur. Les Nos 1 et 2 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 90 pieds. Le lot No 3 mesure 41 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Ursulines, sur 60 pieds de profondeur. Les banquettes sur la rue des Ursulines sont faites en briques, curbstones, et payées.

Huit terrains formant l'encoignure des rues St Philippe et Galvez, mesurant, les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 20 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds. Les Nos 8, 9, 10, mesurent chacun environ 25 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 150 pieds. Les dits terrains sont très élevés et entourés. Les banquettes sur la rue St-Philippe sont faites en briques et curbstones, et payées.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé à une petite distance du Chemin du Bayou, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Hôpital Johnson et Quartier.

Le dit lot de terre mesure 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Johnson, 36 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une maison de quatre pièces dont deux à feu, une cuisine de deux appartements avec cheminée double, atrines en briques, une cave, &c. Enfin une BOULANGERIE avec son four et son pétrin, bâtie à au le fond.

La boulangerie est bâtie sur toute la largeur du terrain.

Les édifices sont assurés pour 1400 piastres, jusqu'au 12 février 1855. Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.

Conditions—Le quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets sans endossement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente.

Les constructions devront être assurées jusqu'au paiement du dernier billet et les polices transférées aux vendeurs. L'assurance de la boulangerie sera continuée par l'acquéreur, et également transférée comme il est dit ci-dessus.

Les billets qui ne seraient pas payés à l'échéance porteront 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant O. Drouet, not. pub.

7 déc

Grand emplacement de valeur avec constructions en briques, à trois étages, sur la rue de Chartres.—Vente à long termes.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI, 21 décembre 1854, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis :

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Chartres, Passage de la Bourse, St-Louis et Conti, mesurant 35 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur irrégulière de 127 pieds, 6 pouces, conformément au plan maintenant exposé à la Bourse—Ensemble une grande construction en brique à trois étages, &c., &c., et autres améliorations, &c.

Conditions—Un quart comptant payable le 1er février 1855 époque où la propriété sera livrée à l'acquéreur, pour la balance de l'adjudication 1 et 2 ans de crédit en billets datés du 1er février 1855 garantis par hypothèque sur la dite propriété, endossés à satisfaction et portant intérêt à 6 pour cent l'an de la vente au taux de 6 0/0 par an et après échéance, en cas de non paiement, à 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 11déc—7

Vente sans réserve et au Comptant

D'une propriété et Boulangerie, à McDonoghville à un îlet du Fleuve.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 16 décembre 1854, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis :

Une propriété désignée par le No 4, dans l'îlet No 17, bornée par les rues Washington, Adams, Gelatin et Fernandez, mesurant 63 pieds 11 pouces 2 lignes sur la rue Washington, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ensemble les constructions consistant en une boulangerie et toutes les améliorations qui s'y trouvent. Voir le plan à la Bourse.

La boulangerie était tout dernièrement louée à M. B. Fouquet pour $24 par mois.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant A. Chiappella, notaire public. 11déc

L'HYDROPIPER DU DR GEORGEGAN,

LE GRAND REMEDE CONTRE LA

Maladie de foie, la bile, la fièvre et frisson, la constipation, l'indigestion et la dyspepsia

Et tous les maux d'estomac et d'entrailles

Ainsi que contre les scrofules et les impuretés du sang.

L'HYDROPIPER a de beaucoup à la digestion et tempère aussi le mercure dans toute les maladies de foie et les bilieuses, la dyspepsia, la constipation, l'engorgement, la névralgie, etc., etc., surtout ceux dans lesquels on a été employé en vain, c'est un excellent tonique pour les constitutions faibles.

Bien que l'hydropiper soit d'un goût agréable et ne puisse faire aucun mal, on ne doit en faire usage que dans des cas graves d'estomac ou des maladies ci-dessus.

Souffrez-vous des scrofules ?

Dans ce cas, lisez le post-scriptum suivant d'une lettre écrite par un avocat distingué de New Madrid Mo.

"P. S.—Vous désirez savoir si votre Hydropiper a réussi M. Presly Phillipe m'a dit qu'il avait un petit garçon dont le corps était couvert de boutons et que, au bout de quelques semaines de diète, aidée de l'hydropiper, il recouvra la santé.

Tout à vous. F W ARMSTRONG,

Autre témoignage en faveur de l'Hydropiper du Dr Georgegan.

Dr A. E Geoghegan—Ma femme souffrait des scrofules depuis longtemps et s'était adressée aux médecins les plus distingués, qui n'avaient pu réussir à la guérir; elle commençait à prendre de l'hydropiper depuis un an Enfin j'ose vous assurer que votre hydropiper a été [illegible] tout à fait bien.

Je déclare que d'autres malades profitent de votre excellent remède, et j'espère qu'il en sera de même pour beaucoup d'autres.

Tout à vous F. G. GAMBLE

Greenville, Miss. 15 juillet 1854

☞ Raymond & Fisher, No 74, rue Quatrieme, Louisville, Ky., Agents pour la vente en général.

☞ A vendre à la Nouvelle-Orléans, par les agents JARVIS & WOODMAN, coin Magasins et Commune, et J. WRIGHT & Co.,
11 sept No 151, rue de Chartres

[illegible]

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Trains de tous les jours.

UN train pour les passagers et le fret partira du Dépôt, au coin des rues Calliope et Magazine, pour Osyka (à la frontière de l'Etat) tous les jours (excepté le dimanche) à 6 heures et demie du matin et arrivera à Osyka tous les jours (excepté le dimanche) à 6 heures et demie du matin.

Afin que le fret soit expédié, il faut qu'il soit bien marqué et livré, la veille, au dépôt.

WARREN & GRICE Surintendant

22nov des routes de transport.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Allant jusqu'au passage du Bayou Lafourche, distance de 52 milles—Pour les passagers et le fret.

LES trains destinés aux passagers partent du passage du bayou Lafourche, et y retournent tous les jours, comme suit :

Départ d'Alger à 8 heures du matin,

Départ du bayou Lafourche à 1 heure de l'après-midi.

Un ferry, pour le transport des passagers et du fret du dépôt à la ville et de la ville au dépôt, part maintenant du pied de la rue Ste Anne. Le bateau partira, à 7 heures et demie précises du matin et traversera le fleuve toute la journée—Le fret pour La fourche et les stations sur la route, sera reçu au débarcadère du ferry, jusqu'à 4 heures de l'après midi et partira le lendemain. Les lettres et les paquets seront reçus jusqu'au départ du bateau, pour le train du matin.

A B SEGER,

21 nov—6m Vice-Président

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 novembre 1854.

CONFORMEMENT au 4me article de la charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de trente-trois assureurs, pour le terme d'une année, à partir du deuxième lundi de mars prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie rue du Camp, No 80, le LUNDI, 4 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. H. P. JANVIER.

20nov—jusq5mars Secrétaire.

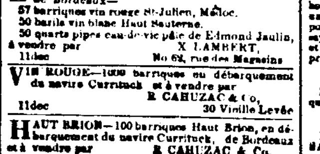

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST,

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI,

Rue Bourbon 172, entre Toulouse et St-Pierre

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises nouvellement arrivées et à vendre en gros et en détail, au grand dépôt rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre 24 avril—1an

EN débarquement du navire Currituck, venant de Bordeaux—

57 barriques vin rouge St-Julien, Médoc.

50 barils vin blanc Haut Sauterne.

30 quarts pipes eau-de-vie pâle de Edmond Jaulin, à vendre par X LAMBERT,
11dec No 62, rue des Magasins

VIN ROUGE—1000 barriques en débarquement du navire Currituck et à vendre par
R CAHUZAC & Co,
11dec 30 Vieille Levée

HAUT BRION—100 barriques Haut Brion, en débarquement du navire Currituck, de Bordeaux et à vendre par R CAHUZAC & Co,
11dec No. 30 Vieille Levée

FROMAGE JENNY LIND—100 fromages Jenny Lind, reçus tout récemment et à vendre par
PETERS, MILLARD & Co,
9 dec Esc. Bienville et Vieille Levée

BLE SARRASIN—300 colis blé sarrasin nouveau, en débarquement et en magasin, à vendre par
PETERS, MILLARD & Co,
9 dec Esc Bienville et Vieille Levée

JAMBON DE WASHINGTON—600 des célèbres jambons de Washington, reçus tout récemment et à vendre par PETERS, MILLARD & Co,
9 dec—1m Esc. Bienville et Vieille Levée

LA MAISON J. F. LELIEVRE,

LIBRAIRE,

RUE ROYALE, No 210,

OFFRE à vendre en gros et en détail à un prix excessivement réduit 5000 ALMANACHS pour 1855, calculé spécialement pour la Louisiane.

13 oct—au 1er déc

LA MAISON J F. LELIEVRE,

LIBRAIRE

Rue Royale, No 210,

ANNONCE respectueusement aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de fournitures pour fleurs, qu'elle vendra à des prix qui étonneront par leur modicité. 21sept

Bottes et Souliers.

Le soussigné reçoit en ce moment un complet assortiment de bottes et souliers choisis expressément pour le marché du Sud.

G. W. DUNBAR,
4 oct—camp No 5, rue des Magasins

Zinc, Cuivre, Ferblanc.

L. F. DELAMARE,

Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanterie et tôle. Objets de fabrication, de commande, et de réparation. Ouvrage fait à la main, [illegible] pompes, installation de cuisines [illegible]

[illegible]

1 oct

EN débarquement du navire Mary Merrill, de Bordeaux :

40	barriques vin rouge Queyries,		
5	do	do	Pontac,
4	do	do	Le Médoc 1849,
243	caisses	do	do 1841, 44 et 46
216	do	do	Cos d'Estournel 1849, 188
4	barriques	do	Médoc,

A vendre par CAVELIER & MAXENT,
30ov 188, rue Royale

VENTES AUJOURD'HUI.

Broderies. Broderies.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à midi, à notre magasin d'encan, No 25 rue de la Douane :

150 lots de broderies françaises, comprenant en partie : cols, jupons, bandes, mouchoirs, &c. &c.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300, quatre-vingt dix jours de crédit. 16 déc

Riz. Riz.

PAR R. B. SYKES.

SAMEDI, 16 du courant, à 10 heures, il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne, au No 113, rue des Magasins :

70 boucauts de riz légèrement avarié pendant le voyage de Charleston à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant. 15déc

Propriété au coin des rues Claiborne et St Philippe.

PAR J. EUGENE TOURNE.

(95, rue de la Commune.)

SAMEDI, 16 décembre 1854, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu à l'encan,

Un certain lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St Philippe, Derbigny et Ursulines; le dit lot formant le coin des rues Claiborne et St Philippe, et mesure 31 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 75 pieds et 124 pieds de face à la rue St Philippe, mesure américaine. Une maison en améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison à haute couverte en bordeaux, avec un magasin au rez de chaussé et deux chambres, quatre appartements et vestibule au premier, water-works, cave, &c. &c. Suivant le plan déposé à la Bourse St Louis.

Conditions, le tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété et 6 pour cent d'intérêt par an.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur 12 déc

Succession Charles Valcour Hartsbusse.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI, 16 décembre 1854, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Histoire et Bons Enfants, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour du second district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la paroisse de St-Bernard, en date du 2 décembre 1854—pour le compte de la susdite succession :

36 Coqs de bataille.

Le bail du coq pit situé à l'encoignure des rues Histoire et Bons Enfants, à raison de $27 par mois jusqu'au 1er novembre prochain, avec le privilége d'enlever les bâtisses à l'expiration du bail.

Un lot de meubles, consistant en bois de lit, armoire, sideboard, tables, chaises, livres, &c., &c.

Conditions—Comptant. 9 déc—9, 12, 1

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SAMEDI 16 décembre 1854, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, il sera vendu :

CATHERINE, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, blanchisseuse et repasseuse en fin, faisant un peu la cuisine, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, comptant.

Acte pardevant A. Ducatel, Not. Pub. 12 déc

P. Beauvell et P. Beauvell & Co contre leurs créanciers—Vente de Syndic.

Terrains de valeur dans la paroisse de Jefferson.

PAR J. L. CARMAN & Co.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 16 décembre 1854, à midi à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable M. M. Reynolds, juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans portant la date du 25 avril 1854, et sous la surveillance de M. John [illegible], syndic, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par les susdits insolvables à leurs créanciers, savoir :

Dix-neuf lots et terrains ou portion de terre, situés dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos 85, 90, 94, 99, 105, 106, 111, 112, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 1er février 1846, déposé à la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, et dont une copie conforme dressée par C. A. Hedin, voyer, dans le 23 juillet 1848, est déposée à l'étude de H. B. Cénas, notaire. Un certain morceau ou portion de terre situé dans la paroisse de Jefferson et désigné par le No 13, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 4 février 1835 et annexé à un acte passé pardevant H. B. Cénas, notaire, le 7 février 1835, et sur un plan dressé par le dit Buisson, voyer, daté le 31 février 1834, déposé à l'étude de H. B. Cénas, notaire, comme plan No 71, sur le livre No 1 des plans. Le dit terrain ou portion de terre est d'une forme triangulaire et forme l'extrémité du faubourg Lafayette. Il mesure 112 pieds à la base du dit triangle et à une rue projetée et non encore nommée, sur une profondeur de 1,912 pieds 4 pouces entre lignes égales et convergentes, qui se terminent à un point dans le fond.

6.—Un terrain, morceau ou portion de terre, situé dans le comté Marrison, Etat du Mississipi, et décrit plus complètement, comme suit : commençant six chaînes à l'Ouest du coin Sud-Est de la section No 25, township No 7, range No 11 Ouest, et s'étendant de là 306 10-100 pieds à l'Est, de là au Sud, 136 pieds, à un poteau, puis à l'Est 377 53-100 pieds à un poteau à l'encoignure de la terre de Mme S. J. Washington, puis au Nord le long de la terre de la dite Mme S. J. Washington, 1,316 40-100 pieds de là au Ouest, 11 chaînes et 17 chaînons à un point au Nord du point de départ de là au Sud, au point de départ. Ensemble : toutes les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent et appartenant.

Conditions—$10 000 comptant, la balance à un crédit de 2 ans, en billet portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir de la date; les dits billets porteront après l'échéance, intérêt à 8 pour cent l'an.

L'acte de vente pardevant D. L. Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18nov—16décdec

VENTES A L'ENCAN.

1,300,000 Cigares allemands.

PAR MORPHY & NEVIUS.

IL sera vendu à l'encan, lundi 18 courant, à 11 heures, chez John E Fisher, importateur, No 53 rue Gravier, pour clore des consignations,

1,300,000 Cigares allemands, qualité extra.

Conditions—Au-dessous de $200, comptant; au-dessus de $200, à 60 jours; au-dessus de $500 à 90 jours, et au-dessus de $1000, à six mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 15 déc—3

Stock choisi de groceries, Vins, liqueurs, &c, achetés dans les douze derniers mois.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 20 décembre 1854, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, au coin des rues Fulton, Gravier et Nlle-Levée, parce que les propriétaires se retirent des affaires, un fort stock de choix de groceries, &c, frais et en bon état, et comprenant en partie :

Café de la Havane, de Rio, de Java et de Moka; sucre brut et pains de sucre, savon, chandelles de l'Etoile et chandelles blanc de baleine, cigares de Havane et vins d'Espagne, liqueurs, &c. &c. vins de France, eaux-de-vie, vinaigre, &c.; genièvre, huile d'olive, eaux-de-vie, vins de Virginie, vinaigres, mélasse, etc., etc., sauces, catsups, épiceries, k-tchups, thés de première, qualité, ainsi qu'une grande variété d'autres articles.

Les meubles de bureau et de magasin, les installations et le bail du magasin, qui expire le 1er novembre 1856, seront également vendus.

Conditions libérales à la vente 13déc

Pour la Havane—Le goëlette MIDAS, capitaine Bunker, étant presque tout son chargement engagé, partira positivement samedi prochain. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant de beaux accommodements s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché à la viande du Deuxième District, ou à R CAHUZAC & Co,
11 déc 30 Vieille Levée.

Bals Parés et Masqués.

Mme GROUX PIERONE,

No 112, RUE CONTI,

Entre Bourbon et Dauphine,

A l'honneur d'informer le public qu'elle a ouvert son magasin de costumes de bal au No 112, rue Conti. Mme Groux a rapporté de Paris un assortiment complet de COSTUMES et prie les personnes qui veulent venir les voir.

Mme Groux fait des costumes sur commande et tient tous les articles de coiffures de bals, rubans, &c.

20nov—3m

Bals Parés et Masqués.

Mme LUSSAN, 102, Rue Royale,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de COSTUMES pour bals parés et masqués. Ses costumes remarquables par leur fraîcheur et leur élégance, se recommandent sous tous les rapports pour les bals de caractère.

Mme LUSSAN voulant conserver aux costumes dans toute leur primeur, n'a point fait d'étalage et ne les montrera qu'aux personnes qui désireraient faire un choix. Elle profite de cette occasion pour remercier le public de son bienveillant patronage dont elle a toujours été l'objet de sa part.

☞ Reçu dans la même maison par le même arrivage : Galons or et argent—Drap or et argent—Glands or et argent—Laine or et argent pour broderies, à vendre aux prix les plus modérés, 20nov—3m

LE SANG,

EN QUARTS DE BOUTEILLE.

POUR PURIFIER LE SANG ET GUERIR les *Scrofules, le Rhumatisme, les vieilles Ulcères, la Dyspepsie, les Boutons, la Bile, les Maladies causées par le mercure, les Eruptions cutanées, la maladie de Foie, les Bronchites, la Consomption, la Perte de l'Appétit, la Faiblesse générale, &c. &c.*

TOUTE la force et l'efficacité de la racine se trouvent dans cette préparation, mais bien que la racine de Salsepareille en forme une partie importante, elle est, cependant, unie avec d'autres racines végétales d'une grande puissance, et c'est à cette combinaison scientifique qu'il faut attribuer le succès étonnant du spécifique. Il est maintenant universellement reconnu qu'il n'est conforme avec les entrailles et, en résultat, qu'on obtienne ordinairement qu'à l'aide de trois remèdes différents, qui obtiennent quelquefois dans la guérison de ces maladies. Bien d'autres préparations pour tenir le même nom que la Salsepareille, mais il n'en faut dire qu'elles ne possèdent aucune des vertus de ce remède, et les malades doivent avoir soin de n'accorder leur confiance qu'au spécifique qui en est digne. A cause du grand nombre de personnes qui lui doivent leur guérison et dont nous avons publié les noms et les résidences.

CURE MERVEILLEUSE,

Paterson, New-York, 20 nov. 1851.

A MM. A. B. & D. Sands,

Messieurs,—Ayant été témoin des effets merveilleux de votre Salsepareille, je fais avec plaisir la déclaration suivante : En 1841, au printemps, mon fils prit du froid et, après huit jours de souffrances aiguës, le mal se fixa à sa jambe gauche qui s'enfla de manière extraordinaire. Le médecin se servit de la lancette. Je vous jette un abondance de l'enflure et puis après cinq ulcères se formèrent sur la jambe et la pied en même temps. Nous appelâmes cinq médecins, mais aucun d'eux ne réussit. L'hiver suivant, il était si maigre et si faible, qu'il fut forcé de garder le lit. Dans l'intervalle, l'os sortait par petits morceaux; il y avait, dans une bouteille, vingt-cinq de ces morceaux qui ont été dans la jambe. Nous avons perdu tout espoir de le voir se rétablir, lorsqu'on nous engagea à essayer de votre Salsepareille. Nous l'avons pris ; l'appétit et la santé lui revinrent aussitôt; et après avoir eu pris moins de douze bouteilles, il fut radicalement guéri.

Je suis, avec reconnaissance, &c.

DARIUS BALLARD.

Nous, les soussignés, voisins de M. Ballard, déclarons que les faits racontés plus haut sont exacts.

H. & R. T. Hayt,	A. M. Trowbridge,
Geo. T. Dean,	C. Eastwood.

Préparé et à vendre en gros et en détail, par A. B. & D. SANDS, pharmaciens et chimistes, No 100, rue Fulton, encoignure William, New-York. Il se vend également par tous les pharmaciens des Etats-Unis et des Canadas. Prix $1 la bouteille; six bouteilles pour $5. A vendre par Sickles & Co, J. Wright & Co, F. P. Ducongé, H. Kennedy, Jarvis & Woodman et A. Schwab, à la Nouvelle-Orléans; F. M. McGraw, à Natchez et J. Tucker, à la Mobile. 12 déc—1an

Ecriture et Tenue de livres.

L'homme qui ne peut tenir ses comptes correctement, ne peut être un marchand, ni avocat, ni médecin, ni artisan. S'il embrasse une de ces professions, il s'expose à des pertes, à des procès continuels et à être trompé par ceux auxquels il confie ses intérêts. Chaque transaction doit être entrée correctement le jour où elle a lieu. Tout le monde peut facilement acquérir cette connaissance. L'écriture la moins élégante peut aussi être améliorée en quelques leçons.

RUFUS DOLBEAR
96, rue du Canal.

CHAUX DE COQUILLES A L'USAGE DES SUCRERIES.

UNE chaux tamisée d'une qualité supérieure, constamment en magasin et à vendre au
CALIFORNIA SAW-MILL,
Vieille Levée, entre les rues Congrès et Indépendance, Troisième District,
Les ordres peuvent être laissés chez
M. PAYRO, 35 Vieille Levée.
10 nov—2m3ps en premier

ACAJOU EN BILLES.

A VENDRE 150 billes en rières en scies selon les ordres des acheteurs S'adresser au
CALIFORNIA SAW-MILL,
Vieille Levée, entre les rues Congrès et Indépendance, Troisième District,
Ou chez M PAYRO 35 rue Vieille Levée.
10 nov—2m3ps en premier

A. F. VALLS & Co,

Importateurs de Cigares et de Tabac de la Havane,

No 26, rue Tchoupitoulas,

ENTRE GRAVIER ET NATCHEZ,

A la Nlle Orléans.

CIGARES—Cigares de la Havane, Rio Hondo, de El Sol, de El Comercio, de Flores, de Astorga, de El Comercio, Maria, Regalia, La Sevillana, La Orleans, La [illegible], Vuelta Abajo, Tres Marias, Rosita, Correo, [illegible], Tres Pesos, Alfand, La Flamidora, El [illegible], La Orleans, La Conquista, La [illegible]

14 nov rue de la Commune No31

Charbon de bois.

19 boucauts de Charbon de bois pulvérisé, attendus par le navire Zenobie, venant de Philadelphie. A vendre par X. LAMBERT,
4 déc 62, rue des Magasins.